

LATECOERE BSA
Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au Capital de 23.017.186 Euros
Siège Social : BP 25 211 135 rue de Périole 31079 TOULOUSE CEDEX 5
R.C.S. 572 050 169

AVIS DE CONVOCATION

Les détenteurs de Bons de Souscription d'Actions de la société **LATECOERE** sont avisés qu'une assemblée générale se tiendra le **19 mai 2014** à **14h30** au **siège social – 135 rue de Périole – 31500 TOULOUSE** afin de délibérer sur l'ordre du jour indiqué ci-après.

1. Modification des termes et conditions des Bons de Souscription d'Actions Latécoère émis par la Société – Modification de la période d'exercice et du prix d'exercice des Bons de Souscription d'Actions Latécoère ;
2. Modification des termes et conditions des Bons de Souscription d'Actions Latécoère émis par la Société – Rachat automatique sous condition des Bons de Souscription d'Actions Latécoère par la Société ;
3. Pouvoirs pour formalités.

Les détenteurs de BSA peuvent prendre part à cette assemblée quel que soit le nombre de BSA dont ils sont propriétaires, nonobstant toutes clauses statutaires contraires.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales des sociétés par l'enregistrement comptable des titres au nom du détenteur de BSA ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application de l'article L. 228-1 du Code de Commerce, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée, soit le **14 mai 2014** à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité doit être constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, et annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration, ou encore, à la demande de carte d'admission établie au nom du détenteur de BSA ou pour le compte du détenteur de BSA représenté par l'intermédiaire inscrit.

Une attestation est également délivrée au détenteur de BSA souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

A défaut d'assister personnellement à cette assemblée, les détenteurs de BSA peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- 1) adresser une procuration à la société sans indication de mandataire ;
- 2) donner une procuration à toute personne physique ou morale de son choix dans les conditions prévues à l'article L. 228-61 du Code de Commerce. Ainsi, le détenteur de BSA devra adresser à CACEIS Corporate Trust une procuration écrite et signée indiquant son nom, prénom et adresse ainsi que ceux de son mandataire. La révocation du mandat s'effectue dans les mêmes conditions de forme que celles utilisées pour sa constitution.
- 3) voter par correspondance.

Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats dûment signées, complétées et réceptionnées au plus tard trois jours avant la date de tenue de l'assemblée générale pourront être prises en compte.

Le détenteur de BSA qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation peut à tout moment céder tout ou partie de ses BSA. Cependant, si la cession intervient avant le troisième jour ouvré précédant l'assemblée, soit le **14 mai 2014**, à zéro heure, heure de Paris, la société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie la cession à la société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Aucune cession ni aucune autre opération réalisée après le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la société, nonobstant toute convention contraire.

Les formulaires de procuration et de vote par correspondance sont adressés automatiquement aux détenteurs de BSA inscrits en compte nominatif pur ou administré par courrier postal.

Conformément à la loi, l'ensemble des documents qui doivent être communiqués à cette assemblée générale, seront mis à la disposition des détenteurs de BSA, dans les délais légaux, au siège social de **LATECOERE** et sur le site internet de la société <http://www.latecoere.fr> ou transmis sur simple demande adressée à CACEIS Corporate Trust.

Pour les propriétaires de BSA au porteur, les formulaires de procuration et de vote par correspondance leurs seront adressés sur demande réceptionnée par lettre recommandée avec avis de réception par **CACEIS Corporate Trust – Service Assemblées Générales Centralisées – 14, rue Rouget de Lisle – 92862 ISSY-LES-MOULINEAUX Cedex 9** au plus tard six jours avant la date de l'assemblée.

Pour être comptabilisé, le formulaire de vote par correspondance, complété et signé, devra être retourné à **CACEIS Corporate Trust – Service Assemblées Générales Centralisées – 14, rue Rouget de Lisle – 92862 ISSY-LES-MOULINEAUX Cedex 9** au plus tard trois jours avant la tenue de l'assemblée.

Lorsque le détenteur de BSA a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation, il ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'assemblée, sauf disposition contraire des statuts.

LE DIRECTOIRE

Rapport de gestion **2013**



GROUPE
LATECOERE

2 ACTIVITES ET RESULTATS

2.1 Activité du Groupe en 2013

2.1.1 L'essentiel

Synthèse des grands agrégats consolidés

<i>En millions d'euros</i>	2013	2012	2011
CA hors éléments exceptionnels	621,1	581,1	520,6
Eléments exceptionnels Aérostructure*	-	62,5	55,0
Chiffre d'affaires	621,1	643,6	575,6
Résultat opérationnel courant (ROC)	32,2	26,8	44,7
Résultat opérationnel non courant **	-72,2	-	-
Résultat opérationnel (EBIT)	-40,1	26,8	44,7
Résultat financier	-25,2	-18,0	-43,1
▶ Résultat financier réalisé	-22,9	-22,2	-21,0
▶ Résultat financier latent	-2,3	4,3	-22,1
Résultat net attribuable au Groupe	-80,0	3,1	6,6
Résultat net attribuable au Groupe hors résultat financier latent sur instruments de couverture non dénoués	-84,3	-2,8	20,3
Endettement net consolidé	316,9	322,6	368,8
Capitaux propres attribuables au Groupe	130,5	185	169,4
Capitaux propres attribuables au Groupe nets des effets de juste valeur des instruments de couverture non dénoués	123,7	190,4	182,7

* Facturation de travaux de développement (62,5 M€ en 2012 et 55,0 M€ en 2011)

** Dépréciation exceptionnelle de 72 M€ suite à la révision de la marge à terminaison de deux programmes

Une activité soutenue

Le Groupe clôture l'exercice 2013 avec un chiffre d'affaires consolidé qui s'établit à 621,1 M€, en croissance de 6,9% hors éléments exceptionnels par rapport à la même période de 2012. A taux de change constant, la croissance organique s'établit à +8,7 %.

Le Groupe rappelle qu'au cours du 1^{er} trimestre 2012, une facturation non récurrente de travaux de développement avait été comptabilisée pour un montant de 62,5 M€.

Les activités de services contribuent à cette bonne progression tant au niveau de l'Aérostructure (+13,9%) que des Systèmes d'Interconnexion.

Un portefeuille de commandes équivalent à plus de 4 années de chiffre d'affaires

Au 31 décembre 2013, sur la base d'une parité €/€ de 1,35, le portefeuille de commandes fermes atteint 2,58 milliards d'Euros soit une augmentation de +22% par rapport au 31 décembre 2012. Il représente plus de 4 années de chiffre d'affaires.

Un résultat opérationnel courant (ROC) en progression de +20% (32,2 M€) par rapport à 2012

Le résultat opérationnel courant (ROC) ressort en progression de +20% par rapport à 2012 pour atteindre 32,2 M€. Cette croissance résulte de l'arrivée à maturité de programmes clés lancés au cours des années 2000 et des efforts engagés par le Groupe pour faire face aux conséquences opérationnelles et financières de la crise tunisienne qui avait fortement pesé sur la performance 2012.

Un résultat net fortement impacté par une dépréciation exceptionnelle, sans effet cash, sur deux programmes en fin de développement

Dans un contexte marqué par de fortes augmentations de cadences de production notamment au second semestre, la chaîne d'approvisionnement a subi des tensions (qualité et respect des délais) qui n'ont pas permis au Groupe d'atteindre les objectifs de décroissance des coûts, attendus sur deux programmes en fin de développement.

En conséquence, une dépréciation d'un montant de 72 M€ a été comptabilisée sans effet cash.

En raison de cette dépréciation exceptionnelle, le Groupe est en situation de bris de covenants et a par conséquent reclassé l'ensemble de sa dette à court terme. Les banques, membres du crédit syndiqué, ont renoncé à l'exigibilité anticipée de cette dette.

Le résultat financier réalisé s'établit à -22,9 M€ contre -22,2 M€ en 2012. Le coût de la dette bancaire est resté stable (4%) par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat net attribuable au Groupe s'établit en conséquence à -80,0 M€.

Un endettement net en légère baisse à 317 M€

Le besoin en fonds de roulement s'améliore de 19,7 M€. Il convient toutefois de noter qu'une partie importante de cette amélioration est due à des éléments non récurrents.

Les investissements ont atteint 17,4 M€. Ils sont pour partie liés à la finalisation de l'implantation du nouveau site industriel au Mexique.

Au cours de l'exercice, 2 164 004 Obligations Convertibles (OC) ont été converties contribuant à une augmentation des fonds propres à hauteur de 21,7 M€. Au 31 décembre 2013, l'ensemble des OC sont converties.

Perspectives 2014-2016

En réponse aux enjeux opérationnels posés par la forte augmentation des cadences, la nouvelle Direction de la société annonce le lancement du Plan Boost 2014-2016.

Ce plan comporte deux volets. Le premier volet appelé « Plan de performance » vise à remettre le Groupe en ordre de bataille sur le plan opérationnel et financier. Les objectifs sont clairement définis :

- une croissance annuelle moyenne du chiffre d'affaires sur la période 2014-2016 de l'ordre de 4% ;
- un Free Cash Flow des opérations aux environs de 7% du chiffre d'affaires en 2016.

Toutefois, l'année 2014 supportera les coûts de développement de certains programmes remportés récemment. Ceci atténuera momentanément les premiers effets positifs du plan Boost sur la génération de Free Cash Flow des opérations.

Ces objectifs seront renforcés par les apports du second volet du Plan, qui visera à rendre Latécoère plus manœuvrant avec des positions renforcées et une structure financière adaptée.

2.1.2 Informations complémentaires

Chiffre d'affaires du Groupe

La répartition du chiffre d'affaires par branche d'activité se présente ainsi :

- **Aérostructure (70,0%) :**
 - ▶ **Aérostructure Industrie (54,7%) :** Le chiffre d'affaires de l'exercice s'établit à 340,1 M€ en hausse de 4,3% (hors facturations exceptionnelles). Corrigée des facturations non récurrentes de travaux de développement de 62,5 M€ en 2012 et des effets de change sur le dollar, l'évolution organique ressort à +6,7%
 - ▶ **Ingénierie et services (15,3%) :** Le chiffre d'affaires est de 95,0 M€ en hausse de + 13,9%. Il est réalisé principalement par la filiale LATECOERE Services.
- **Systèmes d'interconnexion (30,0%) :** Le chiffre d'affaires s'élève à 186,0 M€ en hausse de +8,4%. L'évolution organique ressort à +9,9 %.

Impôt sur les Bénéfices

Le Groupe enregistre une charge d'impôt de 14,6 M€ incluant une charge d'impôt exigible de 2,9 M€ et une charge d'impôt différé de 11,7 M€.

Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours nets ont baissé sur l'exercice de 39,4 M€ principalement sous l'effet conjugué :

- d'une légère hausse des stocks industriels (Matières premières, pièces élémentaires et en-cours de production) de 7,4 M€ principalement liée à la montée en cadence de certains programmes ;
- d'une diminution de 46,7 M€ des en-cours « Non Recurring » (coûts de développement des programmes et courbe), pour l'essentiel des programmes suivis en contrats de construction (IAS 11), compte tenu notamment
 - ▶ d'une dépréciation de -72,2 M€ constatée sur deux programmes en fin de développement ;
 - ▶ des dépenses consacrées aux programmes en phases de développement et/ou d'industrialisation pour +45,8 M€ (principalement A350 et B787),
 - ▶ l'impact de la décroissance de coûts des programmes en phase de maturité pour -20,4 M€.

Des précisions complémentaires sur les stocks et en-cours sont données en note 6 de l'annexe des comptes consolidés.

Capitaux propres

Les capitaux propres attribuables au Groupe au 31 décembre 2013 se situent à 130 528 K€. Ils se décomposent de la façon suivante :

Capital et réserves initiales	200 841 K€
Instruments de couverture non réalisés	9 678 K€
Résultat de l'exercice, part du Groupe	<u>-79 991 K€</u>
Total	130 528 K€

2.2 Activité de la société Mère en 2013

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2013 ont été établis conformément à la réglementation en vigueur, résultant de l'application du règlement CRC 99-03. De plus, la Société applique pour le traitement comptable de certaines opérations spécifiques les recommandations du plan comptable professionnel de l'industrie aéronautique et spatiale.

Activité

La société LATECOERE, société mère, a réalisé en 2013 un chiffre d'affaires de 395,4 M€, ce qui représente, après élimination des facturations intra-groupe, 51% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe. Les opérations en dollars sont valorisées au cours du jour du dollar, alors que les gains ou pertes de change découlant des instruments de couvertures, (ventes à terme ou tunnels), sont constatés dans le résultat financier. Le résultat d'exploitation 2013 s'établit à -74,4 M€ contre +11,2 M€ pour 2012. Le résultat d'exploitation de l'exercice est principalement impacté par la dépréciation de 72,2 M€ liée à la révision de la marge à terminaison de deux contrats spécifiques.

Le résultat financier s'élève à -18,5 M€ notamment sous l'effet combiné des charges liées à l'endettement (-21 M€) et du résultat de change (+2,0 M€).

Le résultat exceptionnel ressort à -0,1 M€.

Au 31 décembre 2013, l'effectif inscrit est de 1 124 personnes augmenté de 198 intérimaires.

Résultat, affectation et dividendes

Le résultat net ressort négatif à -87 215 045 €. Il a été proposé de l'affecter en totalité au compte « report à nouveau ».

Il sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires de ne distribuer aucun dividende au titre de l'exercice 2013. Le nombre d'actions s'élève à 11 508 593 au 31 décembre 2013 en hausse de 2 184 839 actions par rapport au 31 décembre 2012. Cette augmentation est due à l'exercice de 20 835 BSA (bons de souscription d'actions) et à la conversion en actions de 2 164 004 OCA (obligations convertibles en actions). Les dividendes mis en paiement au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction	Nombre d'actions
	Dividendes	Autres revenus distribués		
Exercice 2011	0 €			8 609 997
Exercice 2012	0 €			9 323 754
Exercice 2013	0 €			11 508 593

Le montant global des dépenses et charges visées par les articles 39-4 du Code Général des Impôts, s'élève à la somme de 35 841 €.

Stocks matières premières et en-cours

Le bilan de clôture de l'exercice fait apparaître un stock net de matières premières de 25,2 M€ (31,7 M€ en 2012). Les encours de production s'élèvent à 269,5 M€, contre 306,1 M€ au 31 décembre 2012.

Frais de Recherche et Développement

Les frais de recherche et développement sont principalement enregistrés dans le cadre des contrats de partenariat et ne donnent pas lieu à des dépôts de brevets en vue de la protection industrielle. Ils atteignent 26,0 M€ et correspondent aux dépenses non récurrentes sur les programmes qui sont refacturés aux clients. Ces dépenses, financées par la Société, sont constatées dans les travaux en-cours. Elles seront reprises en résultat en fonction de l'avancement des contrats concernés selon les accords contractuels définissant, pour chaque programme, le nombre d'avions retenus par les donneurs d'ordre. La marge sur

les contrats de partenariat est reconnue à l'avancement en intégrant l'ensemble des coûts de ces contrats, y compris les coûts de développement.

Les principaux programmes de développement sont engagés sur des contrats clients. Les risques afférents sont ceux décrits dans les risques programmes. Par ailleurs, LATECOERE ne perçoit pas de subvention d'investissement au titre des programmes de recherche et développement.

Dans quelques cas spécifiques et de façon marginale, la Société peut être amenée à déposer des brevets.

Investissements

Les acquisitions d'actifs nouveaux inscrits s'élèvent à 8,3 M€. Il s'agit principalement de machines outils destinées à la production, le développement d'outils informatiques dans le cadre du schéma directeur des systèmes d'information et l'établissement d'une nouvelle plateforme de production au Mexique.

Endettement net financier

Au 31 décembre 2013, l'endettement net s'établit à 245,9 M€ en baisse de 23,5 M€. La diminution de l'endettement net correspond notamment à la conversion d'obligations convertibles en actions pour un montant de 21,6 M€.

Avances remboursables

Dans le cadre d'aides au financement de programmes (principalement A380 et A350), la société a obtenu de la part des organismes officiels des avances remboursables ; au cours de l'exercice, des remboursements ont été effectués, en fonction des conditions contractuelles et des livraisons des produits concernés. A la fin de l'exercice 2013, le montant inscrit au bilan s'élève à 31,4 M€ au poste « avances conditionnées ».

Information sur les délais de paiement fournisseurs

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al. 1 du code de commerce, les informations obligatoires sur les délais de paiement des fournisseurs français (hors groupe) sont les suivantes :

Au 31 décembre 2013, le solde des dettes fournisseurs concernées s'élève à 19,6 M€ avec la répartition suivante :

- 1% de factures payables à 30 jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture (ou de la réception des marchandises ou de l'exécution de la prestation, selon le cas).
- 8% de factures payables à 30 jours fin de mois le 10, à compter de la date d'émission de la facture (ou de la réception des marchandises ou de l'exécution de la prestation, selon le cas).
- 91% de factures payables à 45 jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture (ou de la réception des marchandises ou de l'exécution de la prestation, selon le cas).

Au 31 décembre 2013, ce solde comprenait 6,9 M€ de dettes échues qui incluait 6,6 M€ de dettes devenues échues le 31 décembre 2013 et payées en janvier 2014.

Pour information, sur l'ensemble des dettes fournisseurs du Groupe au 31 décembre 2013, 11% étaient échues.

Au 31 décembre 2012, le solde des dettes fournisseurs concernées s'élevait à 14,1 M€ avec la répartition suivante :

- 12% de factures payables à 30 jours fin de mois le 10, à compter de la date d'émission de la facture

(ou de la réception des marchandises ou de l'exécution de la prestation, selon le cas).

- 88% de factures payables à 45 jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture (ou de la réception des marchandises ou de l'exécution de la prestation, selon le cas).

Au 31 décembre 2012, ce solde comprenait 0,6 M€ de dettes échues.

Information sur les délais de paiement clients

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al. 1 du code de commerce, les informations obligatoires sur les délais de paiement des clients français (hors groupe) sont les suivantes :

Au 31 décembre 2013, le solde des créances clients s'élevait à 25,2 M€ avec la répartition suivante :

- 69% de factures payables à 30 jours fin de mois le 10, à compter de la date d'émission de la facture (ou de la réception des marchandises ou de l'exécution de la prestation, selon le cas).
- 27% de factures payables à 30 jours fin de mois le 15, à compter de la date d'émission de la facture (ou de la réception des marchandises ou de l'exécution de la prestation, selon le cas).
- 4% de factures payables à 45 jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture (ou de la réception des marchandises ou de l'exécution de la prestation, selon le cas).

Au 31 décembre 2013, ce solde comprenait 11% de créances clients échues.

Au 31 décembre 2012, le solde des créances clients s'élevait à 39,6 M€ avec la répartition suivante :

- 70% de factures payables à 30 jours fin de mois le 10, à compter de la date d'émission de la facture (ou de la réception des marchandises ou de l'exécution de la prestation, selon le cas).
- 22% de factures payables à 30 jours fin de mois le 15, à compter de la date d'émission de la facture (ou de la réception des marchandises ou de l'exécution de la prestation, selon le cas).
- 7% de factures payables à 45 jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture (ou de la réception des marchandises ou de l'exécution de la prestation, selon le cas).
- 1% de factures payables à 60 jours net à compter de la date d'émission de la facture (ou de la réception des marchandises ou de l'exécution de la prestation, selon le cas).

Au 31 décembre 2012, ce solde comprenait 9% de créances clients échues.

2.3 Activités des filiales et participations en 2013

2.3.1 Filiales intégrées globalement

LATECOERE Czech Republic s.r.o. (ex LETOV s.r.o.)

Au cours du 2^{ème} semestre 2013 LETOV s.r.o. a changé de dénomination sociale pour devenir LATECOERE Czech Republic s.r.o. Cette filiale détenue à 100% par la société LATECOERE et située à Prague (République Tchèque) constitue le pôle d'excellence du Groupe pour la production de pièces mécaniques et l'assemblage de structures de portes et de meubles électriques. Elle est également le centre de production des portes en matériaux composites pour le Boeing B787. Cette Société facture la quasi-totalité de sa production à LATECOERE.

L'activité de l'année 2013 a été marquée par la poursuite de la croissance de la société dont le chiffre d'affaires a augmenté de 19% de 2,17 à 2,59 milliards de CZK sous l'effet des hausses de cadences de livraisons de portes aux constructeurs (Airbus, Boeing, Embraer). Le résultat net s'élève à -17,3 MCZK. Le niveau d'investissement en 2013 s'est élevé à 61,9 MCZK.

L'effectif est de 685 personnes au 31 décembre 2013 en hausse de 11 personnes par rapport au 31 décembre 2012.

LATECOERE do BRASIL

Cette filiale est détenue à 98 % par LATECOERE et à 2 % par LATECOERE Développement.

L'objectif de cette implantation est d'effectuer, compte tenu de sa proximité avec Embraer, l'assemblage final et la personnalisation des tronçons de fuselage des avions de la famille ERJ 170 / 190. Depuis 2010, l'ensemble des tronçons livrés à Embraer ont été assemblés sur ce site.

En 2013, LATECOERE do BRASIL a réalisé un chiffre d'affaires de 30,0 M€ principalement avec le client Embraer et la maison mère. Ses effectifs au 31 décembre 2013, s'élèvent à 344 personnes en baisse de 2 personnes par rapport au 31 décembre 2013. Son résultat positif s'élève à 3,2 M€. Le niveau d'investissement en 2013 s'est élevé à 0,4 M€.

LATECOERE International Inc

La filiale américaine du groupe LATECOERE, détenue à 100 % par LATECOERE, est chargée de couvrir le marché américain en ce qui concerne le marketing. Elle assure éventuellement des prestations de services complémentaires pour le marché nord américain en soutien de la maison mère.

Elle a réalisé en 2013 un chiffre d'affaires de 1,3 M€, en totalité avec sa maison mère. Le résultat 2013 est à l'équilibre.

LATelec

LATelec, filiale détenue à 100% par la Société LATECOERE, constitue le pôle d'excellence en systèmes d'interconnexion du Groupe. LATelec contrôle à 100% ses filiales en Allemagne et en Tunisie. Elle se développe, prenant au fil des années une part significative de l'activité du Groupe LATECOERE. En termes de stratégie, elle est solidement centrée sur son métier de base qui est l'interconnexion des systèmes électriques embarqués dans les domaines de l'aéronautique et du spatial.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013, les principaux résultats sont les suivants :

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 185,2 M€ ;
Le total des produits d'exploitation s'élève à : 200,3 M€ ;
Le total des charges d'exploitation s'élève à : 193,0 M€ ;
Le résultat d'exploitation ressort à : 7,3 M€ ;
Le résultat courant avant impôt ressort à : 8,0 M€.

Compte tenu de ces éléments, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice net de 8,0 M€.

Au 31 décembre 2013, le total du bilan de la société s'élevait à : 196,5 M€.

Données des filiales :

En milliers d'euros	SEA-Latelec	Latelec Gmbh
Chiffre d'affaires	8 326	35 741
Résultat net	67	2 706

L'activité de LATelec a été soutenue au cours de l'année 2013, et a été notamment marquée par le démarrage de la phase de ramp-up de l'A350, ainsi que par la réalisation de plusieurs contrats de services également liés à l'A350 (engineering d'une part, manufacturing d'autre part). La crise industrielle générée par des troubles sociaux non coordonnés ayant débuté fin 2012 dans un des établissements de la filiale tunisienne SEA-LATelec a été résolue. L'arrêt des schémas alternatifs de fabrication mis en place pour garantir les livraisons aux clients a eu lieu en milieu d'année, après avoir largement pesé sur les résultats économiques du 1er semestre. Afin de limiter les conséquences d'une éventuelle nouvelle crise, un plan global de sécurisation de la production a été déployé. Il se traduit par une optimisation de la production (création de stocks tampons, etc.), par une sécurisation de la supply chain (mise en place de doubles sources, etc.), et également par la croissance très forte de l'activité au Mexique.

Fin 2013, l'effectif de LATelec Mexico approche 200 personnes et s'apprête à emménager début 2014 dans

un nouveau bâtiment, sur le même site que Latécoère Mexico.

Par ailleurs le plan de transformation s'est poursuivi, avec en particulier le déploiement du Lean dans l'ensemble des usines et la création d'une Direction Supply Chain et d'une Direction des Programmes, contributeurs importants à l'excellence opérationnelle.

LATECOERE Services (ex LATecis)

LATecis, filiale services Aérostructure du Groupe Latécoère, a changé de dénomination sociale et devient LATECOERE Services. Elle est la principale filiale ingénierie du groupe LATECOERE. Son activité couvre les domaines aéronautique et spatial, mais également défense et sécurité, et plus récemment le domaine du nucléaire. LATECOERE Services, en plus de son implantation dans la région toulousaine, à Sainte Foy d'Aigrefeuille, a des agences de proximité à Paris, Bordeaux, Nantes et en région PACA. Elle détient également notamment 100 % du capital de LATECOERE Services IBERIA, installée à Séville en Espagne, 100% du capital de LATECOERE Services LTD, 100% du capital de LATECOERE Services Canada Inc, et 51% du capital de G²Métric située à proximité de Toulouse (48% du capital étant détenus par la SARL AXYL et 1% par des personnes physiques).

L'année 2013 aura été marquée par le changement de nom de LATECOERE Services à l'occasion du salon du Bourget, la nouvelle appellation LATECOERE Services marquant un ancrage plus fort au sein du groupe LATECOERE et confirmant le positionnement de

LATECOERE Services comme le portail Ingénierie et Services pour l'ensemble du Groupe.

L'année 2013 restera également comme celle où la division « Aérostructure Services » aura atteint pour la première fois la barre symbolique des 100 M€ de chiffres d'affaires (101,6 M€ en CA autonome, en croissance de 16.1% par rapport à 2012), avec une croissance de ses activités aussi bien sur le périmètre Manufacturing Services que Engineering Services. La division « Aérostructure Services » poursuit par ailleurs son déploiement à l'international, avec la forte croissance de sa filiale en Allemagne, la consolidation de son activité au Canada et les premières affaires gagnées au Brésil pour Embraer.

D'un point de vue profitabilité, l'année 2013 marque le retour à une croissance profitable après l'accident de parcours observé sur 2012 ; l'EBIT économique atteint 4.8% du chiffre d'affaires et tangente les 5,0 M€, malgré les difficultés opérationnelles rencontrées sur la filiale en Espagne.

LATECOERE Services a réalisé un chiffre d'affaires de 85,0 M€ en 2013, pour un résultat de 2,7 M€. Elle compte 469 salariés au 31 décembre 2013. Pour l'exercice 2013, la filiale LATECOERE Services IBERIA a réalisé un chiffre d'affaires de 3,2 M€ pour un résultat net négatif de -0,5 M€. Par ailleurs, le chiffre d'affaires 2013 de G²Métric s'est élevé à 9,9 M€ pour un résultat net de 1,9 M€, avec un effectif de 67 salariés.

2.4 Dépenses de Recherche et Développement

En 2013, le total des dépenses de recherche et développement a été de 35,7 M€ (6% du chiffre d'affaires) contre 36,5 M€ en 2012.

En 2014, l'effort de recherche et développement sera principalement dédié aux programmes en phase de développement des portes des E-Jet E2 d'Embraer, des

portes de l'A320 néo d'Airbus et de l'A350 d'Airbus, aux modifications avions et améliorations produits intéressant les programmes déjà commercialisés (B787, A380 notamment).

2.5 Informations sur les tendances

Sur la base des cadences de livraison des avionneurs connues à ce jour, le Groupe vise :

- ▶ une progression annuelle du chiffre d'affaires en moyenne de l'ordre de 4% sur la période 2014-2016
- ▶ un objectif de Free Cash flow des Opérations d'environ 7% du chiffre d'affaires en 2016

Afin d'atteindre ces objectifs, un plan de performance « Boost » a été lancé début 2014 et visant notamment :

- ▶ une optimisation des ressources (priorisation des investissements industriels, réduction des stocks)
- ▶ une meilleure maîtrise des coûts de production et de développement
- ▶ un abaissement du point mort en réduisant les frais généraux et les coûts de fonctionnement des sites.

La priorité sera donnée à la génération de cash en 2014. 2014, année de transition visera à mettre le

Groupe en ordre de bataille pour faire face aux enjeux du marché.

Le montant des investissements budgétés pour l'exercice 2014, qui s'élève à environ 16 M€ principalement consacrés aux installations industrielles, au renouvellement des moyens de production et au système d'information.

2.6 Autres informations

2.6.1 Inventaire des valeurs mobilières de la société LATECOERE

En milliers d'euros	Nombre de titres	Valeur brute	Provision	Valeur nette
LATECOERE INTERNATIONAL Inc.	600	541	0	541
LATECOERE Développement	149 998	572	0	572
LATelec	1 900	7 600	0	7 600
LATECOERE Czech Republic s.r.o.	NC	20 787	0	20 787
LATECOERE Do Brasil	30 339 461	13 425	4 797	8 628
LATECOERE Services	1	0	0	0
LATECOERE Bienes Raices	600	0	0	0
Corse Composites Aéronautiques	184 139	2 700	923	1 777
FILIALES ET PARTICIPATIONS		45 625	5 720	39 905
Actions LATECOERE	8 200	104	0	104
TITRES DE PLACEMENTS	8 200	104	0	104

2.6.2 Résultats des cinq derniers exercices de la société LATECOERE

En euros	31 déc. 2009	31 déc. 2010	31 déc. 2011	31 déc. 2012	31 déc. 2013
Capital en fin d'exercice :					
Capital social	17 219 994	17 219 994	17 219 994	18 647 508	23 017 186
Nombre d'actions ordinaires existantes	8 609 997	8 609 997	8 609 997	9 323 754	11 508 593
Opérations et résultats de l'exercice :					
Chiffre d'affaires hors taxes	329 030 798	314 958 397	399 705 790	445 595 033	395 390 550
Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	-50 917 903	10 817 505	-14 341 653	-14 825 268	-155 778 927
Impôt sur les bénéfices	-13 837 402	-7 347 069	-8 447 538	-5 884 626	-6 464 039
Participation des salariés et intéressement dus au titre de l'exercice	0	2 249 829	546 035	25 050	723 781
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	-129 024 352	24 081 851	1 133 049	-1 074 453	-87 215 045
Montant des résultats distribués au cours de l'exercice (y compris précompte mobilier)	0	0	0	0	0
Résultats par action :					
Résultat après impôt et participation des salariés mais avant amortissements et prov.	-4,3	1,8	-0,7	-1,0	-13,0
Résultat après impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	-15,0	2,8	0,1	-0,1	-7,6
Dividende versé à chaque action au cours de l'exercice	0	0	0	0	0
Personnel :					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	1 088	1 024	1 022	1 086	1 109
Montant de la masse salariale de l'exercice	42 000 151	40 906 000	41 257 977	44 159 106	47 911 803
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	19 323 298	19 182 243	20 046 760	21 088 034	22 748 574

2.6.3 Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture à l'exception des dispenses (« waivers ») obtenues des banques suite à la rupture des covenants du Crédit syndiqué (cf. note 13 des annexes aux comptes consolidés).

3 COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2013

3.1 Etat de la situation financière consolidée

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31-déc.-13	31-déc.-12
Ecart d'acquisition	5.2	1 300	1 300
Autres immobilisations incorporelles	5.1	1 782	1 890
Immobilisations corporelles	5.1	90 083	89 308
Titres de sociétés mises en équivalence		0	1 731
Autres actifs financiers		6 171	3 788
Impôts différés	15.2	17 075	22 446
Instruments financiers dérivés	9.1	4 853	2 253
TOTAL ACTIF NON COURANT		121 265	122 717
Stocks et en-cours	6.1	405 555	444 962
Clients et autres débiteurs	8	157 077	155 390
Créances d'impôt	15.1	26 850	18 674
Instruments financiers dérivés	9.1	11 277	324
Autres actifs courants	8	1 259	945
Trésorerie et équivalents de trésorerie		19 541	27 835
TOTAL ACTIF COURANT		621 560	648 131
TOTAL ACTIF		742 824	770 848

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31-déc.-13	31-déc.-12
Capital	10.1	23 017	18 648
Primes liées au capital	10.2	92 800	75 321
Actions propres		1 691	1 675
Autres réserves		9 549	5 311
Résultats non distribués		3 471	84 016
CAPITAL EMIS ET RESERVES ATTRIBUABLES AUX PROPRIETAIRES DE LA SOCIETE MERE		130 528	184 971
Participations ne donnant pas le contrôle		1 657	1 680
TOTAL CAPITAUX PROPRES		132 185	186 650
Emprunts et dettes financières	13.1	5 658	268 424
Avances remboursables		38 147	34 569
Engagements envers le personnel	12	14 061	14 612
Autres provisions	11	756	3 701
Impôts différés	15.2	12 186	633
Instruments financiers dérivés	9.1	0	400
Autres passifs long terme		16 745	13 201
TOTAL PASSIF NON COURANT		87 551	335 541
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	13.1	330 832	81 968
Avances remboursables		896	2 475
Fournisseurs et autres crédateurs	14	175 485	143 579
Dettes d'impôt		1 464	2 389
Autres passifs courants		9 151	7 851
Instruments financiers dérivés	9.1	5 261	10 394
TOTAL PASSIF COURANT		523 088	248 656
TOTAL DES PASSIFS		610 639	584 197
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		742 824	770 848

3.2 Compte de résultat consolidé

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31-déc.-13	31-déc.-12
Chiffre d'affaires	16	621 085	643 588
Autres produits de l'activité		744	990
Variation des stocks d'en-cours et produits finis ¹		-105 849	-49 258
Achats consommés et charges externes	17	-364 407	-340 880
Charges de personnel		-254 622	-226 082
Impôts et taxes		-10 525	-8 415
Dotations aux amortissements et pertes de valeur		-11 518	-11 666
Dotations nettes aux provisions d'exploitation		2 871	-2 917
Dotations nettes / dépréciations des actifs circulants ²	18	70 721	8 803
Autres produits	19	16 861	16 905
Autres charges		-5 427	-4 256
RESULTAT OPERATIONNEL		-40 064	26 812
<i>Résultat opérationnel / chiffre d'affaires</i>		<i>-6,45%</i>	<i>4,17%</i>
Coût de l'endettement financier net		-15 037	-18 756
Gains et pertes de change réalisés		-3 255	-2 217
Autres charges et produits financiers réalisés		-4 560	-1 249
Résultat financier réalisé		-22 853	-22 222
Gains et pertes latents sur instruments financiers dérivés		6 807	9 055
Autres charges et produits financiers latents		-9 106	-4 796
Résultat financier latent		-2 299	4 259
RESULTAT FINANCIER	20	-25 151	-17 963
Quote-part dans le résultat des entreprises associées		43	115
Impôts sur les bénéfices	21	-14 634	-5 250
RESULTAT NET		-79 806	3 713
Dont attribuable aux propriétaires de la société mère		-79 991	3 124
Dont attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		184	589
<i>Résultat attribuable au Groupe / chiffre d'affaires</i>		<i>-12,88%</i>	<i>0,49%</i>
Moyenne pondérée titres période		9 697 744	9 311 690
Résultat de base par action	10.1	-8,15	0,34
Résultat dilué par action	10.1	-8,15	0,34

¹ dont -112,8 M€ relatif à une variation d'Encours « Non recurring » qui inclut notamment l'impact de la dépréciation exceptionnelle sur deux programmes en fin de développement pour -125,6 M€ (cf. notes 1 et 6.1)

² dont 66,0 M€ relatif à une reprise d'Encours « Non recurring » qui inclut notamment l'impact de la dépréciation exceptionnelle sur deux programmes en fin de développement pour 53,3 M€ (cf. notes 1 et 6.1)

3.3 Etat du résultat global consolidé

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc.-13	31-déc.-12
RESULTAT NET DE LA PERIODE (1)	-79 806	3 713
AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL :		
- Eléments qui ne seront pas ultérieurement reclassés en résultat net :		
Engagement de rachat sur minoritaires	-1 702	-479
Ecart actuariel des engagements de retraite	1 762	1 202
Autres	-8	-36
Produit (charge) d'impôt sur les éléments non reclassés ultérieurement	-606	-419
- Eléments qui seront ultérieurement reclassés en résultat net :		
Ecart de conversion	-4 047	-49
Instruments dérivés de couvertures de flux de trésorerie futurs (variation de juste valeur et transferts en résultat)	12 785	7 480
Produit (charge) d'impôt sur les éléments ultérieurement reclassés	-4 462	-2 426
TOTAL AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL (2)	3 722	5 272
TOTAL DU RESULTAT GLOBAL (1+2)	-76 084	8 986
Dont attribuable aux propriétaires de la société mère	-76 307	8 430
Dont attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	223	556

3.4 Tableau des flux de trésorerie consolidé

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc.-13	31-déc.-12
Résultat net de la période	-79 806	3 713
Ajustement pour :		
Elimination du résultat des mises en équivalence	-43	-115
Amortissements et provisions ¹	-59 173	6 434
Elimination des profits / pertes de réévaluation (juste valeur)	-6 278	-8 428
Autres éléments sans impact de trésorerie	53	6
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT APRÈS COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT	-145 247	1 610
Charge d'impôts	14 634	5 250
Coût de l'endettement financier	15 429	19 179
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER ET IMPÔT	-115 183	26 039
Variation des stocks ²	104 632	45 289
Variation des clients et autres débiteurs	-7 961	-154
Variation des fournisseurs et autres créditeurs	38 085	3 169
Impôt payé	-3 494	-2 293
TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	16 078	72 050
Incidence des acquisitions de filiales	0	538
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles (dont variation des fournisseurs d'immobilisations)	-16 586	-14 033
Acquisition d'actifs financiers	-50	0
Variation des prêts et avances consentis	-896	-290
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	103	326
FLUX NET DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	-17 429	-13 460
Augmentation de capital	208	178
Acquisitions ou cessions d'actions propres	16	33
Emission d'emprunts	0	350
Remboursement d'emprunts ³	-3 620	-68 216
Intérêts financiers versés	-16 700	-17 182
Dividendes payés	-245	-70
Flux liés aux avances remboursables ⁴	1 998	-268
Autres flux liés aux opérations de financement	10 877	29 457
FLUX NET DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	-7 466	-55 718
+/- incidence des variations de change	225	445
Autres variations	0	236
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	-8 592	3 554
Trésorerie et équivalents de trésorerie d'ouverture	26 485	22 931
Trésorerie et équivalents de trésorerie de clôture	17 894	26 485

¹ Pour le 31 décembre 2013, correspond principalement à une reprise d'Encours "Non recurring" pour -66,0 M€

² Pour le 31 décembre 2013, correspond principalement à une variation d'Encours "Non recurring" pour 112,8 M€

³ Pour le 31 décembre 2012, correspond principalement au remboursement de la tranche A du crédit syndiqué pour 64,5 M€
Correspond principalement aux financements court terme (affacturage et crédit "revolving")

3.5 Tableau de variation des capitaux propres

<i>En milliers d'euros</i>	Capital émis	Réserves liées au capital	Titres auto-détenus	Réserves et résultats consolidés	Instruments dérivés de couvertures de flux de trésorerie futurs	Écarts de conversion	Autres variations	Capital émis et réserves attribuables aux propriétaires de la société	Participations ne donnant pas le contrôle	TOTAL
31-déc.-2011	17 220	69 611	1 642	88 156	-3 698	-1 580	-1 980	169 370	1 194	170 564
Opération sur capital	1 428	5 710						7 138		7 138
Paiements fondés sur des actions								0		0
Opérations sur titres auto-détenus			33					33		33
Dividendes								0	-70	-70
Autres variations										
Transactions avec les actionnaires	1 428	5 710	33	0	0	0	0	7 171	-70	7 101
Résultat net de l'exercice (1)				3 124				3 124	589	3 713
Instruments dérivés de couvertures de flux de trésorerie futurs (variation de juste valeur et transferts en résultat)					5 081			5 081		5 081
Instruments financiers : écarts de conversion					-28			-28		-28
Écarts de conversion : variations et transferts en résultat						-49		-49	-1	-49
Autres variations							301	301	-32	268
Autres éléments du résultat global (2)	0	0	0	0	5 053	-49	301	5 305	-33	5 272
TOTAL RESULTAT GLOBAL (1)+(2)	0	0	0	3 124	5 053	-49	301	8 430	556	8 986
31-déc.-2012	18 648	75 321	1 675	91 280	1 355	-1 629	-1 679	184 971	1 680	186 650
Opération sur capital	4 370	17 479						21 848		21 848
Paiements fondés sur des actions								0		0
Opérations sur titres auto-détenus			16					16		16
Dividendes								0	-245	-245
Autres variations										
Transactions avec les actionnaires	4 370	17 479	16	0	0	0	0	21 864	-245	21 619
Résultat net de l'exercice (1)				-79 991				-79 991	184	-79 806
Instruments dérivés de couvertures de flux de trésorerie futurs (variation de juste valeur et transferts en résultat)					8 295			8 295		8 295
Instruments financiers : écarts de conversion					28			28		28
Écarts de conversion : variations et transferts en résultat						-4 085		-4 085	38	-4 047
Autres variations							-554	-554	1	-553
Autres éléments du résultat global (2)	0	0	0	0	8 323	-4 085	-554	3 684	38	3 722
TOTAL RESULTAT GLOBAL (1)+(2)	0	0	0	-79 991	8 323	-4 085	-554	-76 307	223	-76 084
31-déc.-2013	23 017	92 800	1 691	11 290	9 678	-5 714	-2 233	130 528	1 657	132 185

4 COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE LATECOERE S.A. AU 31 DECEMBRE 2013

4.1 Bilan de la société LATECOERE S.A.

<i>En milliers d'euros</i>	Gross	Amortization	31 déc. 2013	31 déc. 2012
Immobilisations incorporelles	5 490	4 877	613	975
Terrains	505		505	505
Constructions	2 856	724	2 132	2 224
Installations techniques, outillages	27 222	20 751	6 471	6 054
Autres immobilisations corporelles	12 206	9 353	2 853	2 407
Immobilisations en cours	12 747		12 747	7 021
Avances et acomptes			0	0
Immobilisations corporelles	55 536	30 829	24 707	18 210
Autres participations	45 854	5 948	39 905	39 905
Créances rattachées à des participations	77 136		77 136	79 369
Autres titres immobilisés	25		25	25
Prêts	409	409	0	0
Autres immobilisations financières	2 254	0	2 254	2 545
Immobilisations financières	125 678	6 357	119 321	121 844
ACTIF IMMOBILISE	186 704	42 063	144 641	141 030
Matières premières	33 108	7 917	25 191	31 675
En-cours de production de biens	240 233	8 093	232 140	273 797
Produits intermédiaires et finis	45 393	8 002	37 391	32 294
Stocks et en-cours	318 733	24 012	294 722	337 765
Avances, acomptes versés sur commandes	928		928	51
Créances clients et comptes rattachés	12 733	3	12 731	6 235
Autres créances	82 534		82 534	78 086
Valeurs mobilières de placement	8 931		8 931	10
Disponibilités	1 738		1 738	9 303
Charges constatées d'avance, écarts de conversion	1 924		1 924	1 433
ACTIF CIRCULANT	427 523	24 014	403 509	432 883
TOTAL ACTIF	614 227	66 077	548 149	573 913

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc. 2013	31 déc. 2012
Capital social ou individuel	23 017	18 648
Primes d'émission, de fusion, d'apport	92 800	75 321
Réserve légale	1 722	1 722
Autres réserves	107 496	107 496
Report à nouveau	-104 884	-103 809
Résultat de l'exercice	-87 215	-1 074
Provisions réglementées	4 148	4 150
Capitaux propres	37 085	102 453
Avances conditionnées	31 442	31 044
Total Fonds propres	68 527	133 497
Provisions pour risques et charges	12 732	3 782
Emprunts obligataires convertibles	0	21 640
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	254 605	255 580
Emprunts et dettes financières divers	2 007	1 580
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	66
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	79 988	63 388
Dettes fiscales et sociales	21 585	21 619
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	882	277
Autres dettes	107 274	71 846
Produits constatés d'avance - Ecart de conversion	550	638
Total dettes	466 890	436 634
TOTAL PASSIF	548 149	573 913

4.2 Compte de résultat de la société LATECOERE S.A.

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc. 2013	31 déc. 2012
Production vendue de biens	372 446	425 113
Production vendue de services	22 944	20 482
Chiffre d'affaires net	395 391	445 595
Production stockée	-110 394	-58 882
Production immobilisée	1 068	1 208
Subventions d'exploitation	5 533	7 334
Reprises amortissements, provisions, transferts de charges	85 004	20 866
Autres produits	271	473
Autres produits d'exploitation	-18 518	-29 000
Produits d'exploitation	376 873	416 595
Achats de marchandises	0	0
Achats matières premières, approvisionnements	32 695	34 189
Variation stocks (matières premières, approvisionnements)	6 334	-400
Autres achats, charges externes	313 377	286 150
Impôts et taxes et versements assimilés	6 360	4 633
Salaires et traitements	47 995	45 895
Charges sociales	22 749	21 088
Dotations aux amortissements	2 024	1 797
Dotations aux provisions sur actif circulant	19 678	10 678
Autres charges d'exploitation	39	1 338
Charges d'exploitation	451 251	405 368
RESULTAT D'EXPLOITATION	-74 378	11 227
RESULTAT FINANCIER	-18 509	-17 131
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-92 887	-5 904
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-69	-1 030
Participation salariés aux fruits de l'expansion	724	25
Impôts sur les bénéfices	-6 464	-5 885
TOTAL DES PRODUITS	391 986	436 316
TOTAL DES CHARGES	479 201	437 390
RESULTAT NET	-87 215	-1 074

4.3 Tableau de flux de trésorerie de la société LATECOERE S.A.

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc. 2013	31 déc. 2012
Résultat net	-87 215	-1 074
Elimination des amortissements et provisions ¹	-62 682	-7 873
Elimination d'autres éléments sans impact de trésorerie	-30	0
Marge brute d'autofinancement	-149 927	-8 947
Variation du BFR ¹	155 984	88 107
Flux net de trésorerie généré par l'activité	6 056	79 160
Total des investissements	-8 262	-8 566
Total des cessions	73	8
Flux net de trésorerie provenant des investissements	-8 189	-8 558
Dividendes versés	0	0
Augmentation (réduction) de capital	208	178
Emissions de dettes financières	0	0
Remboursements de dettes financières ²	1	-62 666
Flux liés à des participations	2 232	2 559
Flux liés aux avances remboursables	398	-3 868
Cession (acquisition) d'actions propres	0	43
Autres flux liés aux opérations de financement court terme	0	-2 152
Variation nette des prêts et avances consentis	315	51
Flux net de trésorerie provenant du financement	3 155	-65 855
VARIATION DE TRESORERIE	1 023	4 748
Trésorerie d'ouverture	9 299	4 552
Trésorerie de clôture	10 322	9 299
Trésorerie et équivalent de trésorerie	10 669	9 313
Concours bancaires courants	-347	-14
Mobilisation de créances	0	0
TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE	10 322	9 299

¹ Pour 2013, incluant l'impact de la dépréciation exceptionnelle sur deux programmes en fin de développement pour +125,6 M€ en variations stocks et -53,3 M€ en reprise sur provision de stocks

² Pour 2012, correspond principalement au remboursement de la tranche A du crédit syndiqué.

5 FACTEURS DE RISQUES

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

5.1 Risques liés à l'activité

5.1.1 Risque « programme »

Risque commercial

Le choix stratégique des programmes futurs est réalisé dans un environnement technologique évolutif et implique la mise en jeu d'investissements importants notamment en matière de Recherche et Développement. Ces programmes d'investissement supposent une rentabilité à long terme. De la réussite commerciale du programme dépend la rentabilité du Groupe. Les hypothèses commerciales et de rentabilité retenues par le Groupe pourraient ne pas se vérifier et les produits ayant fait l'objet de ces investissements pourraient ne pas tous connaître un succès commercial pour rentabiliser l'investissement initial.

Pour faire face à ce risque, le Groupe a diversifié ses programmes et a obtenu sur certains programmes des avances remboursables finançant une partie des frais de Développement, ces avances n'étant remboursées qu'en cas de succès du programme. Le détail de ces avances se retrouve en note 13.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Risque de retard de programme

Les constructeurs d'avions peuvent rencontrer des difficultés quant au respect du calendrier de leurs programmes. Des retards dans le planning de réalisation des nouveaux avions peuvent provoquer des reports de livraisons et affecter ainsi le rythme de réalisation du chiffre d'affaires du Groupe.

Pour limiter ce risque, le Groupe a fait appel à des fournisseurs « coopérants » de deuxième niveau, soumis aux mêmes contraintes. Les avances remboursables obtenues permettent également de réduire ce risque car les remboursements dépendent des livraisons effectuées. Par ailleurs, le Groupe peut être amené de manière ponctuelle à ouvrir des négociations avec ses clients lui permettant de diminuer ce risque. Ces négociations accompagnent et sécurisent le financement des programmes concernés.

5.1.2 Risque lié aux cadences de livraison des avionneurs

Le rythme des commandes d'avions présente des tendances cycliques liées à l'évolution du trafic pour

passagers, au rythme de vieillissement et de renouvellement des flottes d'avions, aux décisions d'équipements et à la santé financière des compagnies aériennes et également de façon plus générale à l'évolution du commerce international. L'activité du Groupe résultant directement des cadences des avionneurs, les variations de cadences impactent son niveau d'activité et peuvent affecter sa situation financière. Par ailleurs, des événements exceptionnels (terrorisme, pandémie, catastrophes aériennes) pourraient avoir de fortes répercussions sur le trafic aérien et par voie de conséquence sur les programmes aéronautiques auxquels participe le Groupe. En 2013, environ 96 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe concerne les activités d'aviation civile.

Pour faire face au risque lié à des baisses de cadences des avionneurs, notamment en période de retournement de cycle, le Groupe développe une politique industrielle visant à assurer une bonne réactivité de sa structure de coûts et dans laquelle s'inscrit le choix de recourir à des fournisseurs « coopérants » de deuxième niveau, soumis aux mêmes contraintes.

5.1.3 Risque produit

Le constructeur s'engage sur la navigabilité d'un appareil livré. En cas de défaillance, LATECOERE, en tant que fournisseur, pourrait être appelé en responsabilité. Les normes qualité très strictes (sélection des fournisseurs, procédures de contrôle qualité internes,...) mises en œuvre dans le référentiel ISO 9001 V 2000 EN 9100 par les sociétés du Groupe visent à assurer une fiabilité irréprochable des produits livrés. Une démarche de certification ISO 14001 a été entreprise ; deux des établissements du Groupe ont déjà été certifiés, l'extension aux autres établissements et sociétés est en cours. Par ailleurs, une assurance sur risques produits est souscrite par le Groupe.

5.1.4 Risque matières

Les approvisionnements des matières premières (aluminium, acier et titane) sont couverts principalement par des contrats gérés par les donneurs d'ordre (combids) et par des contrats longue durée contenant des clauses limitant l'impact des fluctuations de prix. Seule une portion négligeable des approvisionnements correspond à des achats sur le marché, et représente la

seule part de nos achats de matières premières soumise aux fluctuations de prix.

5.1.5 Risques juridiques et fiscaux

La société LATECOERE fait l'objet d'un contrôle fiscal comme mentionné dans la note 24.4 de l'annexe aux comptes consolidés.

Hormis les litiges décrits dans cette rubrique, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le Groupe a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

5.1.6 Risque fournisseurs

De façon générale, le Groupe LATECOERE travaille dans le cadre de partenariats avec des coopérants et fournisseurs. Les événements de nature à affecter ces partenaires peuvent avoir une incidence sur l'activité du Groupe (surcoûts, retards de production, ...). Pour limiter ce risque, le Groupe mène différentes actions :

- une surveillance individualisée par le biais d'audits réguliers (qualité et logistique),
- une assistance technique et organisationnelle,

- une aide au développement de la maturité des fournisseurs à travers ressources internes ou à travers organisation SPACE dont Latécoère est membre exécutif,
- le développement de doubles sources pour les approvisionnements les plus critiques.
- Un suivi juridique des réclamations éventuelles des fournisseurs sensibles

5.1.7 Risque pays

Du fait de sa présence dans plus d'une dizaine de pays, le Groupe LATECOERE peut être exposé à des risques politiques ou sociaux. Les perturbations importantes subies par la branche Systèmes d'Interconnexion en Tunisie à partir d'octobre 2012 suite à des mouvements sociaux non coordonnés ont été progressivement résorbées en 2013. La gestion de cette crise a permis à LATElec de tenir ses engagements vis-à-vis de ses clients. Elle a également été l'occasion d'aligner sur la politique déjà pratiquée au sein de la branche Aérostructure la composante géographique de sa stratégie industrielle vers des schémas de double source, dès lors que les cadences de production le permettent et en lien avec ses donneurs d'ordre, aux fins de mieux maîtriser le risque pays.

5.2 Risques financiers

5.2.1 Risque de change

De par son exposition internationale et les facturations faites en devises dollar à ses clients français, le Groupe est confronté à des risques de change. Le risque lié aux fluctuations du dollar est couvert pour partie par des contrats de ventes à terme et des tunnels d'options. Le taux du dollar et le risque de change associé font partie des hypothèses futures estimées dans le cadre des contrats de construction pour la détermination des marges à terminaison. Les fluctuations des parités peuvent entraîner des conséquences sur la marge opérationnelle, le résultat financier, les capitaux propres et l'endettement net.

Le Groupe a par conséquent développé une politique de couverture naturelle en effectuant une partie des ses achats en \$ US. Ainsi, le Groupe facture environ 63 % de ses ventes en dollars et achète environ 44 % de fournitures ou sous-traitance en dollars. La couverture naturelle du Groupe sur le \$ US représente environ 30 %.

Pour couvrir son exposition nette résiduelle, le Groupe utilise des instruments financiers de couverture de change, de type ventes à terme ou tunnels d'options. Les tunnels d'options mis en place donnent la possibilité au Groupe d'être associé à une revalorisation du cours €/\$.

Au 31 décembre 2013, le Groupe a protégé environ 90% de son exposition 2014 par des ventes à terme et des tunnels d'options à des cours €/ \$ au pire de 1,324 et 40% de son exposition 2015 à des cours €/ \$ au pire de 1,325.

Le Groupe dispose également de couvertures de change visant à se protéger des fluctuations de la couronne tchèque contre l'euro liées à sa filiale LATECOERE Czech Republic s.r.o. et des fluctuations du réal brésilien par rapport au dollar liées à sa filiale LdB.

Le détail de ces instruments dérivés et de leurs impacts sur les états financiers figure dans la note 9 de l'annexe aux comptes consolidés.

L'incidence des opérations de couvertures dollars inscrites en chiffre d'affaires s'élève à + 2,6 M€ en 2013 contre - 1,2 M€ en 2012.

L'exposition du Groupe au risque de change et l'analyse de sensibilité sont détaillées dans la note 22.3 de l'annexe aux comptes consolidés. Les caractéristiques des instruments financiers sont décrites dans les notes 2.17 et note 9 de l'annexe aux comptes consolidés.

5.2.2 Risque de taux

La quasi-totalité de l'endettement net est basé sur des référentiels courts termes. Le groupe LATECOERE

bénéficie de couvertures de taux (échange d'index variables avec cap protégeant à la hausse) lui permettant de limiter les impacts d'une forte volatilité des taux sur lesquels sa dette est indexée. Le taux d'intérêt moyen porté par le Groupe en 2013 s'élève à 4,6 %.

L'exposition du Groupe au risque de taux et l'analyse de sensibilité sont mentionnées dans la note 22.4 de l'annexe aux comptes consolidés.

5.2.3 Risques sur actions

Le Groupe détient essentiellement des actions LATECOERE, dont les variations sont ajustées en fonction du cours de clôture. Les titres auto-détenus sont comptabilisés en diminution des capitaux propres dans les comptes consolidés. Le montant des titres auto-détenus au 31 décembre 2013 s'élève à 104 K€.

Compte tenu du fait qu'à la clôture de l'exercice la Société ne détient que 8 200 de ses propres actions dans le cadre du contrat de liquidité, l'impact de variation du cours serait insignifiant. Par ailleurs, le Groupe ne détient pas d'autres actions significatives cotées et n'est à ce titre pas exposé au risque de fluctuation des cours de bourse.

5.2.4 Risques de contreparties

Le Groupe est principalement exposé au risque de crédit et de contrepartie concernant les clients et les instruments financiers dérivés et les placements financiers temporaires.

Le risque de défaillance de contreparties lié aux clients est très limité du fait de la catégorie des principaux clients (avionneurs de 1^{er} rang) des branches Aérostructure et Systèmes d'interconnexions.

Les contreparties relatives à la branche Ingénierie sont plus nombreuses et peuvent présenter un risque plus élevé. Cependant, ce risque est jugé peu significatif au regard des principales contreparties du Groupe.

A la clôture de l'exercice, le Groupe n'a pas identifié de risque de crédit significatif sur ces actifs échus non provisionnés.

Le Groupe met en place des instruments financiers dérivés dans le but de réduire son exposition aux

risques de change et de taux. Ces opérations sont contractées de gré à gré avec des banques de 1^{er} rang et ne présentent pas à ce titre de risque de défaillance.

Du fait de sa structure financière, le Groupe n'est excédentaire en trésorerie que sur des périodes courtes. La trésorerie est placée au travers d'instruments monétaires sans risque auprès d'établissements bancaires de 1^{er} rang.

5.2.5 Risque de liquidité

Le Groupe gère sa trésorerie de manière centralisée. Les excédents ou les besoins de financement de ses filiales sont placés ou financés par la société mère à des conditions de marché. Le service trésorerie du Groupe gère le financement, courant et prévisionnel du Groupe et assure la capacité de celui-ci à faire face à ses engagements financiers.

A la clôture, le Groupe a tiré l'ensemble des ressources mises à sa disposition. Cependant, le mécanisme du factor, qui impose de mobiliser la totalité des créances rattachées aux clients cédés sans lien avec le besoin de trésorerie réel, a eu pour conséquence de générer une trésorerie active qui compte pour l'essentiel des 19,5 M€ de trésorerie et équivalents de trésorerie comptabilisés au 31 décembre 2013.

Suite à la dépréciation exceptionnelle constatée par le Groupe fin 2013, les « covenants » du crédit syndiqué n'ont pas pu être respectés. A cette occasion, le Groupe s'est rapproché de ses partenaires financiers et a obtenu une dispense (« waivers ») de la clause d'exigibilité immédiate de la dette. En complément, le Groupe a convenu avec ses partenaires financiers de revoir la totalité du profil d'amortissement du crédit syndiqué d'ici fin 2014. Dans ce contexte, les échéances 2014 ont notamment été reportées à fin 2015. Cette échéance sera réappréciée dans le cadre des discussions à venir.

Ainsi le Groupe considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

L'exposition du Groupe au risque de liquidité a été présentée dans la note 22.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

5.3 Autres risques

5.3.1 Continuité du système d'information

La Direction du Système d'Information (DSI) garantit la continuité de l'ensemble des services liés au Système d'Information (SI) du Groupe.

La DSI compte parmi ses missions, le maintien en condition opérationnel et la gestion de l'intégrité du Système d'Information.

Le maintien en condition opérationnel est assuré par une organisation groupe structurée en centres de compétence. Celle-ci applique une Politique de Sécurité du SI audité et mise à jour tous les ans. Depuis 2011, un plan de maîtrise des risques informatiques définit les priorités et les actions associées afin de réduire l'exposition aux menaces externes et internes.

Le Schéma Directeur du Système d'Information (SDSI) mis en œuvre depuis 2012 permet d'aligner le SI sur la stratégie du Groupe et sur les besoins opérationnels tout en améliorant les performances et la sécurité des infrastructures. Ce plan pluriannuels met en œuvre des solutions informatiques pour répondre à des besoins métiers déclinés dans des processus formellement décrits, s'appuyant notamment sur une politique de standard et de progiciels éprouvés afin de garantir une pérennité de ces solutions dans le temps tout en bénéficiant des dernières avancées techniques ou améliorations fonctionnelles. Il fait l'objet d'une mise à jour annuelle en fonction des évolutions de la stratégie et des métiers du groupe.

Une méthodologie de gestion de projet permet de piloter et garantir les investissements humains et financiers inscrits dans ce schéma directeur.

5.3.2 Assurances

La souscription de contrats d'assurances Groupe permet de couvrir de manière optimisée un éventail très large de risques dont notamment :

- les dommages aux biens du Groupe ou aux biens confiés ainsi que la perte d'exploitation qui pourrait résulter de ces dommages et ce pour une période de 18 mois d'activité,
- les risques de mise en cause de la responsabilité civile du Groupe pour des sinistres intervenus à l'occasion de la réalisation de prestations ou pour garantir les conséquences des défauts d'un produit y compris d'un produit aéronautique ou spatial, en cas d'événement accidentel,
- le risque d'arrêt des vols ("grounding"),

Par ailleurs, des programmes locaux d'assurance sont souscrits dans les pays où le groupe est implanté s'il s'agit de couvrir des risques spécifiques ou de répondre à une réglementation locale d'assurance.

6 GOUVERNANCE ET CONTROLE INTERNE

La Société se réfère au code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes de Middledent en vertu d'une décision du Conseil de Surveillance du 17 mai 2010.

6.1 Le Directoire

Le Directoire de la Société était composé jusqu'au 16 mai 2013 de trois membres :

- François BERTRAND, Président du Directoire ;
- Bertrand PARMENTIER, Directeur Général ; et
- Eric GILLARD (par ailleurs Directeur de l'activité Aérostructures).

Il a été mis fin aux mandats de membre et de Président du Directoire de François BERTRAND le 16 mai 2013. Le 17 mai 2013, Bertrand PARMENTIER a pris la présidence du Directoire et Eric GILLARD a été maintenu dans ses fonctions de membre du Directoire. Bertrand PARMENTIER a mis fin à ses fonctions de membre et de Président du Directoire le 17 novembre 2013. A compter du 18 novembre 2013, Eric GILLARD a assuré de manière transitoire la présidence du

Directoire jusqu'à la date d'entrée en fonctions de Frédéric MICHELLAND, lequel a été nommé par le Conseil de Surveillance le 4 novembre 2013 en tant que membre et Président du Directoire. Le 9 décembre 2013, le Conseil de Surveillance était composé de Frédéric MICHELLAND, membre et Président du Directoire, et d'Eric GILLARD, membre du Directoire et Directeur Général.

Le Directoire est donc composé à ce jour de deux membres dont les mandats arrivent à échéance le 6 janvier 2015 :

- Frédéric MICHELLAND, Président du Directoire ; et
- Eric GILLARD, Directeur Général.

6.1.1 Mandats et fonctions

Noms	Fonction dans la société	Mandat dans la société		Date de 1ère nomination	Autres mandats en cours	Mandats (hors filiales) exercés au cours des 5 dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour	Nombre d'actions détenues
		Nature	Echéance				
Frédéric MICHELLAND (47 ans)	Président	Président du Directoire	6-janv-15	nov-13	Néant	Vice Président et Membre du Conseil d'Administration, AmerCable Incorporated Président du Conseil d'Administration, NEXANS BRASIL S/A Président du Conseil d'Administration, NEXANS NORWAYS AS Membre du Conseil d'Administration, NEXANS PARTICIPATIONS Membre du Conseil d'Administration, NEXANS SERVICES	0
Eric GILLARD (56 ans)	Directeur Général	Membre du Directoire	06-janv-15	août-10	Néant	Néant	0

Frédéric MICHELLAND, né le 10 septembre 1966, est diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris. Il débute sa carrière chez JP Morgan et SG Warburg à New York, Paris, Francfort et Londres. Entre 1996 et 2006, il occupe successivement les postes de Directeur de la Communication Financière puis de Directeur du Contrôle de Gestion du Groupe Suez après avoir piloté le projet de cotation aux Etats Unis. En 2006, il rejoint le Groupe Nexans en tant que Directeur Financier. Depuis 2010, il était Directeur Général Adjoint de Nexans en charge de l'activité Haute Tension et Câbles sous-marins et des zones Amérique du Nord et Amérique du Sud et était membre du Comité de Direction et du Comité Exécutif du Groupe.

Eric GILLARD, né le 16 août 1956, est titulaire d'un DEA de Chimie et diplômé de l'IAE de Toulouse.

En 1984, Eric GILLARD a intégré Aérospatiale. En 2004 il devient Directeur achats aérostructure chargé des sous-traitants majeurs Airbus à l'international. En 2008, il a rejoint la Société en tant que Directeur des Achats, puis Directeur des Opérations en 2009. Il est ensuite nommé Directeur de l'activité Aérostructures en 2010.

A la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document de référence, aucun des membres du Directoire, au cours des 5 dernières années :

- n'a été condamné pour fraude,
- n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation,
- n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire,

- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Il n'a pas été porté à la connaissance de la Société qu'il existe des liens familiaux d'aucune sorte entre les membres du Conseil de Surveillance et du Directoire.

Par ailleurs, à la connaissance de la Société, il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les devoirs de chacun des

membres du Directoire vis-à-vis de la Société et leurs intérêts privés ou autres devoirs. De plus, il n'existe aucun contrat de services entre un membre du Directoire et la société Latécoère ou l'une de ses filiales, étant précisé que les membres actuels du Directoire sont chacun liés par un contrat de travail avec la Société.

6.1.2 Rémunérations

6.1.2.1 Tableau de synthèse des rémunérations et des options attribuées à chaque membre du Directoire

En euros	Exercice N-1	Exercice N
Frédéric MICHELLAND , Président du Directoire (depuis le 09/12/2013) Rémunération dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 6.1.2.2) Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	22 361
TOTAL	0	22 361
Eric GILLARD , Membre du Directoire et depuis le 04/11/2013 Directeur Général Rémunération dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 6.1.2.2) Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	250 845	291 040
TOTAL	250 845	291 040
Bertrand PARMENTIER , Directeur Général (du 01/01/2013 au 16/05/2013) puis Président du Directoire (du 17/05/2013 au 17/11/2013) Rémunération dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 6.1.2.2) Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	392 703	375 123
TOTAL	392 703	375 123
<i>(Fin du mandat de Président du Directoire de Monsieur Bertrand PARMENTIER le 17/11/2013)</i>		
François BERTRAND , Président du Directoire (du 01/01/2013 au 16/05/2013) Rémunération dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 6.1.2.2) Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	424 384	467 478
TOTAL	424 384	467 478
<i>(Fin du mandat de Président du Directoire de Monsieur François BERTRAND le 16/05/2013)</i>		
Roland TARDIEU , Membre du Directoire Rémunération dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 6.1.2.2) Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	154 475	0
TOTAL	154 475	0
<i>(Monsieur Roland TARDIEU n'est plus membre du Directoire depuis le 25 janvier 2012)</i>		

Par ailleurs, Monsieur François BERTRAND a obtenu une indemnité de cessation de fonctions d'un montant brut de 640 516 € au cours de l'exercice 2013.

6.1.2.2 Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque membre du Directoire

En euros	Exercice N-1		Exercice N	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Frédéric MICHELLAND , Président du Directoire (depuis le 09/12/2013)				
Rémunération fixe			22 361	22 361
Rémunération variable*				
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantages en nature				
TOTAL	0	0	22 361	22 361
Eric GILLARD , Membre du Directoire et depuis le 04/11/2013 Directeur Général				
Rémunération fixe	168 510	168 510	209 360	209 360
Rémunération variable*	77 624	46 000	77 000	77 624
Rémunération exceptionnelle	471	471	1 189	1 189
Jetons de présence				
Avantages en nature	4 240	4 240	3 491	3 491
TOTAL	250 845	219 221	291 040	291 664
Bertrand PARMENTIER , Directeur Général (du 01/01/2013 au 16/05/2013) puis Président du Directoire (du 17/05/2013 au 15/11/2013)				
Rémunération fixe	244 830	244 830	266 496	266 496
Rémunération variable*	126 824	56 500	90 000	126 824
Rémunération exceptionnelle	440	56 971	1 143	1 143
Jetons de présence				
Avantages en nature	20 609	20 609	17 485	17 485
TOTAL	392 703	378 910	375 123	411 947
<i>(Fin du mandat de Président du Directoire de Monsieur Bertrand PARMENTIER le 15/11/2013)</i>				
François BERTRAND , Président du Directoire (du 01/01/2013 au 16/05/2013)				
Rémunération fixe en tant que mandataire social	266 430	266 430	303 915	303 915
Rémunération fixe en tant que salarié			89 451	89 451
Rémunération variable*	135 747	127 000	56 561	192 308
Rémunération exceptionnelle	2 400	2 400	2 484	2 484
Jetons de présence				
Avantages en nature	19 807	19 807	15 067	15 067
TOTAL	424 384	415 637	467 478	603 225
<i>(Fin du mandat de Président du Directoire de Monsieur François BERTRAND le 16/05/2013)</i>				
Roland TARDIEU , Membre du Directoire				
Rémunération fixe				
Rémunération variable*	150 000	150 000		
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantages en nature	4 475	4 475		
TOTAL	154 475	154 475	0	0

(Monsieur Roland TARDIEU n'est plus membre du Directoire depuis le 25/01/2012)

* Les écarts entre les montants dus et les montants versés proviennent du fait que les parties variables des rémunérations sont calculées sur le résultat de l'année précédente et versées en début d'année suivante.

Par ailleurs, Monsieur François BERTRAND a obtenu une indemnité de cessation de fonctions d'un montant brut de 640 516 € au cours de l'exercice 2013.

6.1.2.3 Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque mandataire social

Options attribuées à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
SANS OBJET						

6.1.2.4 Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque mandataire social

Options levées par les dirigeants mandataires sociaux (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
SANS OBJET			

6.1.2.5 Actions de performance attribuées à chaque mandataire social

Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité
SANS OBJET					

6.1.2.6 Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque mandataire social

Actions de performance devenues disponibles pour les dirigeants mandataires sociaux (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
SANS OBJET			

6.1.2.7 Autres éléments contractuels

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Frédéric MICHELLAND , <i>Président du Directoire</i> Nommé le 4 novembre 2013, mandat expirant le 6 janvier 2015	X			X	X			X
Eric GILLARD , <i>Directeur Général</i> Nommé le 31 août 2010, mandat modifié le 16 mai 2013 et le 4 novembre 2013 expirant le 6 janvier 2015	X			X	X			X

Les rémunérations des membres du Directoire sont déterminées¹ conformément aux recommandations du code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes de Middlenext.

La rémunération annuelle des membres du Directoire comporte une part fixe et une part variable.

Détermination de la part fixe de la rémunération

La part fixe de la rémunération annuelle des membres actuels du Directoire correspond à leur rémunération annuelle brute au titre de leur contrat de travail qui les lie à la Société et elle a été fixée respectivement à :

- 350 000 € pour M. Frédéric MICHELLAND
- 250 000 € pour M. Eric GILLARD

La part fixe de la rémunération annuelle des anciens membres du Directoire qui ont cessé leurs fonctions au cours de l'exercice 2013, telle que définie et arrêtée par le Conseil de Surveillance, après consultation du Comité des Nominations et des Rémunérations, lors de leur nomination a été fixée respectivement à :

- 266 400 € pour François BERTRAND
- 265 000 € pour Bertrand PARMENTIER

Détermination de la part variable de la rémunération

La part variable de la rémunération des membres actuels du Directoire a été arrêtée par le Conseil de Surveillance, après consultation du Comité des Nominations et des Rémunérations, lors de sa séance du 4 novembre 2013.

Cette part variable est déterminée en fonction de l'atteinte d'un certain nombre d'objectifs quantitatifs et qualitatifs.

Les valeurs des objectifs associés aux critères quantitatifs ne sont pas divulguées de manière détaillée

¹ Le niveau de réalisation requis pour les critères quantitatifs de calcul des éléments variables de rémunération a été établi de manière précise mais n'est pas rendu public pour des impératifs de confidentialité et de secret des affaires.

pour des impératifs de confidentialité et de secret des affaires.

La part variable de la rémunération de Frédéric MICHELLAND est fixée annuellement en fonction de la réalisation d'objectifs déterminés sur la base des critères quantitatifs et qualitatifs suivants :

- sur des critères de rentabilité opérationnelle et d'endettement net à hauteur d'un montant pouvant aller jusqu'à 80% de sa rémunération fixe. Au titre de l'exercice 2014 et sous réserve qu'il occupe toujours son poste au 31 décembre 2014, cette part variable ne pourra être inférieure à 150 000 €.
- sur des critères qualitatifs à hauteur d'un montant pouvant aller jusqu'à 20% de sa rémunération fixe. Au titre de l'exercice 2014 et sous réserve qu'il occupe toujours son poste au 31 décembre 2014, cette part variable ne pourra être inférieure à 35 000 €, sans toutefois pouvoir excéder 20% de sa rémunération fixe au titre des critères qualitatifs définis pour l'exercice 2014 correspondant notamment à la qualité de son intégration au sein du Groupe et de ses relations avec le Conseil de Surveillance.

La part variable de la rémunération d'Eric GILLARD est fixée annuellement en fonction de la réalisation d'objectifs déterminés sur la base des critères quantitatifs et qualitatifs suivants :

- sur des critères de rentabilité opérationnelle et d'endettement net à hauteur d'un montant pouvant aller jusqu'à 60% de sa rémunération fixe.
- sur des critères qualitatifs à hauteur d'un montant pouvant aller jusqu'à 20% de sa rémunération fixe.

La part variable de la rémunération des anciens membres du Directoire était déterminée pour l'exercice 2013 de la façon suivante :

- pour 60% de son montant sur 3 critères quantitatifs associés à des objectifs de rentabilité opérationnelle, de désendettement et de retour sur capitaux employés (ROCE)
 - ▶ fixés au niveau du Groupe consolidé et pondérés également pour le Président du Directoire, François BERTRAND et le Directeur Général, Bertrand PARMENTIER ;
 - ▶ fixés en ce qui concerne Eric GILLARD, Membre du Directoire plus particulièrement en charge de l'activité Aérostructures pour respectivement :
 - 40% au niveau du Groupe consolidé (avec des

pondérations respectives de 20% sur le désendettement, 10% sur la rentabilité opérationnelle et 10 % sur le retour sur capitaux employés),

- 20% au niveau de la branche Aérostructures sur un objectif de contribution à la rentabilité opérationnelle de la branche d'activité,
- pour 40 % de son montant sur des critères qualitatifs associés à des objectifs respectivement de management pour 20%, de plan de progrès pour 10%, de préparation de l'avenir et satisfaction des clients pour 5% et de gouvernance (relations avec le Conseil de Surveillance) pour 5%.

Pour ce qui est de la part variable de la rémunération d'Eric GILLARD au titre de l'exercice 2013, celle-ci a été fixée en fonction de la réalisation d'objectifs déterminés sur la base des critères quantitatifs et qualitatifs suivants, tels que modifiés le 16 mai 2013 pour tenir compte de ses nouvelles attributions :

- pour 60% de son montant sur 3 critères quantitatifs associés à des objectifs de rentabilité opérationnelle, de désendettement et de retour sur capitaux employés (ROCE)
 - ▶ fixés au niveau du Groupe consolidé et pondérés également pour le Président du Directoire, Bertrand PARMENTIER et le Directeur des opérations, Eric GILLARD ;
- pour 40 % de son montant sur des critères qualitatifs associés à des objectifs respectivement de management pour 15%, de plan de progrès pour 10%, de préparation de l'avenir et satisfaction des clients pour 10% et de gouvernance (relations avec le Conseil de Surveillance) pour 5%.

Lors de sa séance du 26 février 2014, le Conseil de Surveillance sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations a arrêté les parts variables des membres du Directoire au titre de l'exercice 2013 en fonction des performances réalisées par rapport aux objectifs assignés comme suit :

- 77 000 € pour Eric GILLARD correspondant à un taux de réalisation de 60%.
- 90 000 € pour Bertrand PARMENTIER, correspondant à un taux de réalisation de 56% *pro rata temporis*.

Autres éléments de rémunération

Indemnité due ou susceptible d'être due à raison de la cessation des fonctions au sein du groupe Latécoère

Le Conseil de Surveillance qui s'est réuni le 4 novembre 2013 a arrêté les termes et conditions du versement de l'indemnité de départ due ou susceptible d'être due aux membres du Directoire en cas de cessation de leurs fonctions et de départ contraint du groupe Latécoère.

Frédéric MICHELLAND aura droit à une indemnité de départ si la Société a enregistré un résultat net consolidé, corrigé de la variation de la juste valeur des instruments financiers, positif durant l'un des deux exercices sociaux consécutifs précédant l'exercice social au cours duquel Frédéric MICHELLAND viendrait à cesser d'exercer toute fonction au sein du groupe Latécoère, et ce à compter de l'exercice social commençant le 1er janvier 2016 afin que les deux premiers exercices sociaux consécutifs de référence aient été accomplis sous le mandat de Frédéric MICHELLAND à la présidence du Directoire.

En conséquence de ce qui précède :

- En cas de cessation de ses fonctions et de départ contraint du groupe Latécoère au cours de l'exercice social 2014, Frédéric MICHELLAND aura droit à une indemnité de départ si le groupe Latécoère a eu accès à de nouvelles ressources financières au cours de cet exercice, notamment dans le cadre d'un accord avec ses banques créancières ; et

- En cas de cessation de ses fonctions et de départ contraint du groupe Latécoère au cours de l'exercice social 2015, Frédéric MICHELLAND aura droit à une indemnité de départ si le groupe Latécoère a eu accès à de nouvelles ressources financières au cours de l'exercice social 2014, notamment dans le cadre d'un accord avec ses banques créancières, ou bien si la Société a enregistré un résultat net consolidé, corrigé de la variation de la juste valeur des instruments financiers, positif au titre de l'exercice social 2014.

En cas de cessation de ses fonctions et de départ contraint du groupe Latécoère, l'indemnité de départ à laquelle Frédéric MICHELLAND aura droit dans les conditions indiquées ci-avant, correspondra à une indemnité de départ brute égale à 18 mois de rémunération calculée sur la base de la rémunération totale - fixe et variable - qu'il aura perçue lors de l'exercice social précédant l'exercice social au cours duquel il viendrait à cesser d'exercer toute fonction au sein du groupe Latécoère, étant précisé que la part variable de la rémunération prise en compte correspondra au montant le plus élevé entre la rémunération variable effectivement perçue et 75% de la rémunération annuelle fixe brute qu'il percevra au titre du contrat de travail qui le lie à la Société. En cas de cessation de ses fonctions et de départ contraint du groupe Latécoère de Frédéric MICHELLAND avant le 31 décembre 2014, la part variable de la rémunération prise en compte correspondra à la rémunération garantie de 150 000 € au titre des critères quantitatifs à laquelle s'ajoutera la part variable de la rémunération

liée aux critères qualitatifs d'un montant compris entre 35 000 € et 70 000 €.

En cas de cessation de ses fonctions et de départ contraint du groupe Latécoère de Frédéric MICHELLAND, y compris à son initiative s'il estime ne pas avoir d'autre choix, consécutif à (i) un changement de contrôle de la Société, (ii) une modification de la composition du Conseil de Surveillance de la Société non-recommandée par le Conseil ou (iii) une modification de la composition du Conseil de Surveillance entraînant la mise en œuvre d'une stratégie différente de celle conduite par la Société avant ladite modification et sur laquelle Frédéric MICHELLAND aura exprimé des divergences de vues, Frédéric MICHELLAND aura droit à une indemnité de départ brute égale à 18 mois de rémunération calculée sur la base de la rémunération totale - fixe et variable - qu'il aura perçue lors de l'exercice social précédant l'exercice social au cours duquel il viendrait à cesser d'exercer toute fonction au sein du groupe Latécoère, étant précisé que la part variable de la rémunération prise en compte correspondra au montant le plus élevé entre la rémunération variable effectivement perçue et 100% de la rémunération annuelle fixe brute qu'il percevra au titre du contrat de travail qui le lie à la Société.

Il est précisé que toute indemnité conventionnelle qui sera due, le cas échéant, au titre de la rupture du contrat de travail de Frédéric MICHELLAND avec la Société viendra s'imputer sur le montant de l'indemnité de départ qui sera due, le cas échéant, dans les conditions indiquées ci-avant, qui ne pourra en aucun cas dépasser 18 mois de rémunération totale.

Eric GILLARD aura droit à une indemnité de départ si la Société a enregistré un résultat net consolidé, corrigé de la variation de la juste valeur des instruments financiers, positif durant l'un des deux exercices sociaux précédant l'exercice social au cours duquel Eric GILLARD viendrait à cesser d'exercer toute fonction au sein du groupe Latécoère.

En cas de cessation de ses fonctions et de départ contraint du groupe Latécoère, l'indemnité de départ à laquelle Eric GILLARD aura droit dans les conditions indiquées ci-avant, correspondra à une indemnité de départ brute égale à 18 mois de rémunération totale - fixe et variable - calculée sur la base de la moyenne des rémunérations - fixe et variable - perçues par Eric GILLARD au cours des trois derniers exercices clos.

Il est précisé que toute indemnité conventionnelle qui sera due, le cas échéant, au titre de la rupture du contrat de travail d'Eric GILLARD avec la Société viendra s'imputer sur le montant de l'indemnité de départ qui sera due, le cas échéant, dans les conditions indiquées ci-avant, qui ne pourra en aucun cas dépasser 18 mois de rémunération totale.

En outre, dans l'hypothèse où Eric GILLARD ferait connaître à la Société, préalablement à l'expiration de son mandat en cours de membre du Directoire prévue le 6 janvier 2015, sa volonté de ne pas être renouvelé dans ses fonctions de membre du Directoire et de

Directeur Général, et pour autant que son contrat de travail avec la Société soit toujours en vigueur à la date de cessation de ses fonctions au Directoire, Eric GILLARD (a) conservera à compter de cette date son statut de salarié de la Société et (b) bénéficiera d'une indemnité de départ en cas de rupture de son contrat de travail intervenant entre la date de cessation de ses fonctions au Directoire et le 30 juin 2015 (i) à l'initiative de la Société (hors cas de faute grave ou de faute lourde et sauf cas de force majeure) ou (ii) dans le cadre d'une rupture conventionnelle homologuée. L'indemnité de départ qui pourra alors être due à Eric GILLARD sera déterminée comme suit :

- L'indemnité de départ brute sera égale à 18 mois de rémunération - fixe et variable - calculée sur la base de la moyenne des rémunérations - fixes et variables - que Monsieur Eric Gillard aura perçues au cours des trois derniers exercices clos de la Société ; et

- Toute indemnité légale et/ou conventionnelle qui sera due à Eric GILLARD au titre de la rupture de son contrat de travail avec la Société viendra s'imputer sur le montant de cette indemnité de départ, qui ne pourra en aucun cas dépasser 18 mois de rémunération totale.

L'indemnité de départ susvisée ne sera toutefois pas due à Eric GILLARD en cas de rupture de son contrat de travail :

- intervenant entre la date de cessation de ses fonctions au Directoire et le 30 juin 2015 pour une cause autre que celle visée aux (i) et (ii) ci-dessus, notamment -sans que cette liste soit limitative- démission, licenciement pour faute grave ou lourde, cas de force majeure, rupture d'un commun accord, départ ou mise à la retraite ; ou

- résultant de son refus d'accepter, entre la date de cessation de ses fonctions au Directoire et le 30 juin 2015, un reclassement ou une mutation dans une position similaire ou supérieure à celle qu'il occupera, que ce nouveau poste se situe au sein de la Société ou dans une des sociétés du groupe Latécoère ; ou

- intervenant postérieurement au 30 juin 2015, quelle qu'en soit la cause.

Au titre de l'exercice 2013, il a été versé une indemnité de départ à Monsieur François BERTRAND d'un montant brut de 640 516 € à raison de la cessation de ses fonctions de membre du Directoire conformément à la délibération du Conseil de Surveillance réuni le 16 mai 2013 qui a autorisé le versement de cette indemnité après avoir constaté que les conditions ouvrant à Monsieur François BERTRAND le droit de percevoir une indemnité de départ à raison de la cessation de ses fonctions de membre du Directoire étaient réunies.

Assurance Chômage

La Société s'est engagée à souscrire à une assurance chômage privée de type GSC permettant de faire bénéficier les membres actuels du Directoire d'indemnités en cas de cessation de leurs fonctions et

de départ du groupe Latécoère. Si ladite assurance prévoit un délai de carence, la Société s'est engagée à indemniser les membres actuels du Directoire en cas de cessation de leurs fonctions et de départ du groupe Latécoère jusqu'au terme du délai de carence précité, et ce dans les mêmes conditions que celles prévues par l'assurance chômage privée concernée. Cette indemnité spécifique se cumulera avec l'indemnité de départ décrite ci-avant.

Prime exceptionnelle liée à l'exercice des bons de souscription d'actions

Frédéric MICHELLAND et Eric GILLARD bénéficieront d'une prime exceptionnelle de respectivement 200 000 € et 100 000 € si, au 30 juillet 2015, 90% au moins des bons de souscription d'actions émis par la Société ont été exercés.

Retraites

Les membres du Directoire ne bénéficient d'aucune retraite spécifique, autre que les retraites complémentaires légales attribuées à tous les autres salariés cadres de la Société.

Le montant des sommes provisionnées au titre des retraites et autres avantages pour les membres du Directoire s'élève à 21 000 €.

Avantages en nature

Les membres du Directoire bénéficient d'une voiture de fonction et d'une assurance-chômage des dirigeants qui sont prises en compte dans les avantages en nature.

Par ailleurs, à compter de la date de prise d'effet des fonctions de membre et Président du Directoire de Frédéric MICHELLAND et jusqu'à l'installation de sa famille dans la région toulousaine (qui devra intervenir au plus tard lors de la rentrée scolaire 2014) la Société s'est engagée à prendre en charge les frais de loyer d'un appartement de deux pièces meublé, des frais de déplacement pour rejoindre sa famille à hauteur d'un billet d'avion aller-retour Paris Toulouse hebdomadaire et des frais d'acheminement correspondants vers les aéroports. Enfin la Société s'est engagée à prendre en charge les frais de son déménagement lors de l'installation de sa famille dans la région toulousaine, dans une limite raisonnable.

Stock options

Il n'existe pas de système de stock options ou d'attribution gratuite d'actions au sein du Groupe.

6.1.2.8 Etat récapitulatif des opérations sur titres des mandataires sociaux des hauts responsables et de leurs proches au cours du dernier exercice

Date de l'opération	Personne concernée	Mandats / Fonctions exercées	Nature de l'opération	Prix unitaire (euros)	Quantité	Titres concernés	Lieu de l'opération
<i>SANS OBJET</i>							

6.1.3 Adresse professionnelle

Au titre de leurs mandats, les membres du Directoire établissent leur domicile à c/o LATECOERE – 135 rue de Périole - BP 25211 - 31079 Toulouse cedex 05. Téléphone : +33 5 61 58 77 00

6.2 Le Conseil de Surveillance

6.2.1 Mandats et fonctions

Noms	Fonction dans la société	Mandat dans la société		Date de 1ère nomination	Autres fonctions	Autres mandats en cours	Mandats (hors filiales) exercés au cours des 5 dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour	Nombre d'actions détenues	
		Nature	Echéance						
							Membre du Conseil d'Administration de la Fondation National des Sciences Politiques Président du Conseil d'Administration d'EDF Président-Directeur Général d'EDF Administrateur d'Edison Président du Conseil d'Administration de l'Association Electra, de Transalpi di Energia, de la Fondation EDF Diversiterre, et de l'Association Group'Action CO2 Membre du Conseil d'Administration de la Fondation Européenne pour les Energies de Demain (FEED), de l'Association Française du Gaz Membre du Conseil Economique, Social et Environnemental		
Pierre GADONNEIX (71 ans)	Néant	Président du Conseil de Surveillance	AG 2015	août-10	Président du Comité Stratégique	Président du Conseil Mondial de l'Energie		1 000	
Jean Claude CHAUSSONNET (72 ans)	Néant	Vice-Président du Conseil de Surveillance	AG 2015	janv-03	Membre des Comités Stratégique, d'Audit et des Comptes, et des Nominations & Rémunérations	Gérant de Blagnac Consultance Aéronautique (B.C.A)	Administrateur, société RECAERO Administrateur, CORSE COMPOSITES AERONAUTIQUE	168	
Jean Jacques PIGNERES (68 ans)	Néant	Membre du Conseil de Surveillance	AG 2015	juin-09	Membre du Comité d'Audit et des Comptes	Néant	Président LATECOERE AEROSERVICES	42	
Claire DREYFUS-CLOAREC (67 ans)	Néant	Membre du Conseil de Surveillance	AG 2017	juin-11	Membre du Comité Stratégique, du Comité d'Audit et des Comptes (depuis janv. 2012)	SA Aéroport de Montpellier Méditerranée, membre du Conseil de Surveillance, du comité d'audit et des rémunérations. SA Aéroport de La Réunion Roland Garros, membre du Conseil de Surveillance, présidente du comité d'audit et des rémunérations. SA Aéroports de Lyon, Présidente du Conseil de Surveillance SICAV LCL Obligations, membre du Conseil de Surveillance. Gérante de CD-JC Conseils	Grand Port Maritime de Rouen, membre du Conseil de Surveillance FRAM, Présidente du Conseil de Surveillance Monoprix, vice présidente du conseil de surveillance	100	
Christian DUVILLET (65 ans)	Néant	Membre du Conseil de Surveillance	AG 2015	juin-11	Membre du Comité Stratégique et du Comité des Nominations & Rémunérations	Administrateur Mulhousienne d'Investissements Immobiliers Gérant Schall 5 Gérant Coop Magasins Proximité Gérant de CD Consulting	Président et Administrateur COOP ALSACE Président du Conseil d'Administration de la Banque Française Commerciale Antilles-Guyanne Président Directeur Général Stampf Frères Administrateur Cafétéria Le Perroquet	Directeur Général de LCL Membre du Comité Exécutif du Groupe Crédit Agricole Assurance, de Crédit Agricole Crédit Insurance Administrateur d'Amundi, de Predica, de Crédit Agricole Assurance, de Crédit Agricole Consumer Finance (Sofinco) et d'Unedition Président Directeur Général SCHILTGHEIM Distribution Gérant Atelier-Galerie 1911 Paris Président HyperCoop Administrateur Eurocash Directeur Général COOP ALSACE	1 000
Jean GOMY (67 ans)	Néant	Membre du Conseil de Surveillance	AG 2017	juin-11	Membre du Comité Stratégique et du Comité des Nominations & Rémunérations (depuis février 2012)	Néant	Administrateur des sociétés ALD INTERNATIONAL, SOGEBAL, CGA Compagnie générale d'affacturage, SOGEPROM, GENEFIM	10	
Pierre LATECOERE (50 ans)	Néant	Membre du Conseil de Surveillance	AG 2015	janv-03	Membre du Comité des Nominations et des Rémunérations	Néant	Néant	55	
Christian BEUGNET (70 ans)	Néant	Membre du Conseil de Surveillance	AG 2015	janv-03	Président du Comité des Nominations et des Rémunérations	Administrateur, CORSE COMPOSITES AERONAUTIQUE	Néant	14	
Patrick CHOLLET (51 ans)	Néant	Membre du Conseil de Surveillance	AG 2015	janv-03	Membre du Comité d'Audit et des Comptes	Président CHOLLET Finances Investissements SA Président Alpinvest Financial Services SA	Néant	100	
Christian REYNAUD (69 ans)	Néant	Membre du Conseil de Surveillance	AG 2015	janv-03	Président du Comité d'Audit et des comptes, membre du Comité Stratégique	Président du Conseil de Surveillance de la société FRAM Président Directeur Général SORID Administrateur, FONDS D'AMORCAGE MIDI PYRENEES	Président Directeur Général, IRDI Administrateur, MIDI PYRENEES CREATION Vice-président du Conseil de Surveillance, SOCRI Président du Conseil de Surveillance, ICSSO GESTION	460	
Yves DA COSTA (45 ans)	Technicien Bureau d'Etudes, Secrétaire du syndicat FO, Délégué Syndical, Secrétaire Adjoint Union Syndicat de	Membre du Conseil de Surveillance	AG 2015	juin-09	Néant	Néant	Néant	10	
Valérie QUIMBER (47 ans)	Responsable commercial et contrat L'Atélec	Membre du Conseil de Surveillance	AG 2015	mai-12	Néant	Néant	Néant	20	
Jean Louis PELTRIAUX (47 ans) représentant le FCPPE "B" des salariés LATECOERE	Responsable du comité de gestion et trésorier du comité	Membre du Conseil de Surveillance	AG 2015	juin-06	Néant	Néant	Néant	14	

A la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document de référence, aucun des membres du Conseil de Surveillance, au cours des 5 dernières années :

- n'a été condamné pour fraude,
- n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation,
- n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire,
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les devoirs de chacun des membres du Conseil de Surveillance vis-à-vis de la Société et leurs intérêts privés ou autres devoirs. Dans le cadre de la sélection du nouveau Président du Directoire, la Société a conclu un contrat de services avec les sociétés Blagnac Consultance Aéronautique, CD-JC Conseils et Christian DUVILLET Consulting dont Jean-Claude CHAUSSONNET, Claire DREYFUS-CLOAREC et Christian DUVILLET sont respectivement gérants. Ces conventions sont décrites au paragraphe 2.3 du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements règlementés.

6.2.2 Rémunérations

6.2.2.1 Tableau de synthèse des rémunérations et des options attribuées à chaque mandataire social

<i>En euros</i>	Exercice N-1	Exercice N
Pierre GADONNEIX , Président du Conseil de Surveillance		
Rémunération dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 6.2.2.2)	150 000	150 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		
TOTAL	150 000	150 000
Jean Claude CHAUSSONNET , Vice-Président du Conseil de Surveillance		
Rémunération dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 6.2.2.2)	47 010	31 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		
TOTAL	47 010	31 000
Claire DREYFUS-CLOAREC , Membre du Conseil de Surveillance		
Rémunération dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 6.2.2.2)	14 320	25 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		
TOTAL	14 320	25 000
Christian DUVILLET , Membre du Conseil de Surveillance		
Rémunération dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 6.2.2.2)	13 930	25 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		
TOTAL	13 930	25 000
Jean GOUJY , Membre du Conseil de Surveillance		
Rémunération dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 6.2.2.2)	15 000	15 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		
TOTAL	15 000	15 000
Jean Jacques PIGNERES , Membre du Conseil de Surveillance		
Rémunération dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 6.2.2.2)	26 960	7 500
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		
TOTAL	26 960	7 500
Christian BEUGNET , Membre du Conseil de Surveillance		
Rémunération dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 6.2.2.2)	15 000	15 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		
TOTAL	15 000	15 000
Patrick CHOLLET , Membre du Conseil de Surveillance		
Rémunération dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 6.2.2.2)	6 960	3 940
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		
TOTAL	6 960	3 940

<i>En euros</i>	Exercice N-1	Exercice N
Pierre LATECOERE , Membre du Conseil de Surveillance		
Rémunération dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 6.2.2.2)	2 750	750
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		
TOTAL	2 750	750
Christian REYNAUD , Membre du Conseil de Surveillance		
Rémunération dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 6.2.2.2)	14 660	15 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		
TOTAL	14 660	15 000
Yves DA COSTA , Membre du Conseil de Surveillance		
Rémunération dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 6.2.2.2)	37 134	40 329
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		
TOTAL	37 134	40 329
Valérie GUMBER , Membre du Conseil de Surveillance		
Rémunération dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 6.2.2.2)	60 073	63 982
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		
TOTAL	60 073	63 982
Jean Louis PELTRIAUX , Membre du Conseil de Surveillance		
Rémunération dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 6.2.2.2)	87 915	100 459
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		
TOTAL	87 915	100 459

6.2.2.2 Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque mandataire social

En euros	Exercice N-1		Exercice N	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Pierre GADONNEIX , Président du Conseil de Surveillance				
Rémunération fixe	150 000	150 000	150 000	150 000
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantages en nature				
TOTAL	150 000	150 000	150 000	150 000
Jean Claude CHAUSSONNET , Vice-président du Conseil de Surveillance				
Rémunération fixe	22 500	22 500		
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle			10 000	
Jetons de présence	21 430		21 000	21 430
Avantages en nature	3 080	3 080		
TOTAL	47 010	25 580	31 000	21 430
Claire DREYFUS-CLOAREC , Membre du Conseil de Surveillance				
Rémunération fixe				
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle			10 000	
Jetons de présence	14 320	10 000	15 000	14 320
Avantages en nature				
TOTAL	14 320	10 000	25 000	14 320
Christian DUVILLET , Membre du Conseil de Surveillance				
Rémunération fixe				
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle			10 000	
Jetons de présence	13 930	10 000	15 000	13 930
Avantages en nature				
TOTAL	13 930	10 000	25 000	13 930
Jean GOUMY , Membre du Conseil de Surveillance				
Rémunération fixe				
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence	15 000	10 000	15 000	15 000
Avantages en nature				
TOTAL	15 000	10 000	15 000	15 000
Jean Jacques PIGNERES , Membre du Conseil de Surveillance				
Rémunération fixe				
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle	20 000	20 000		20 000
Jetons de présence	6 960		7 500	6 960
Avantages en nature				
TOTAL	26 960	20 000	7 500	26 960
Christian BEUGNET , Membre du Conseil de Surveillance				
Rémunération fixe				
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence	15 000	10 000	15 000	15 000
Avantages en nature				
TOTAL	15 000	10 000	15 000	15 000

En euros	Exercice N-1		Exercice N	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Patrick CHOLLET , Membre du Conseil de Surveillance				
Rémunération fixe				
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence	6 960		3 940	6 960
Avantages en nature				
TOTAL	6 960	0	3 940	6 960
Christian REYNAUD , Membre du Conseil de Surveillance				
Rémunération fixe				
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence	14 660	10 000	15 000	14 660
Avantages en nature				
TOTAL	14 660	10 000	15 000	14 660
Pierre LATECOERE , Membre du Conseil de Surveillance				
Rémunération fixe				
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence	2 750		750	2 750
Avantages en nature				
TOTAL	2 750	0	750	2 750
Yves DA COSTA , Membre du Conseil de Surveillance				
Rémunération fixe	34 303	34 303	36 314	36 314
Rémunération variable	2 831	2 831	3 415	3 415
Rémunération exceptionnelle			600	600
Jetons de présence				
Avantages en nature				
TOTAL	37 134	37 134	40 329	40 329
Valérie GUMBER , Membre du Conseil de Surveillance				
Rémunération fixe	57 585	57 585	60 182	60 182
Rémunération variable	2 488	2 488	2 590	2 590
Rémunération exceptionnelle			1 210	1 210
Jetons de présence				
Avantages en nature				
TOTAL	60 073	60 073	63 982	63 982
(Valérie GUMBER est membre du conseil de surveillance depuis le 03 mai 2012)				
Jean Louis PELTRIAUX , Membre du Conseil de Surveillance				
Rémunération fixe	73 695	73 695	83 346	83 346
Rémunération variable	14 220	14 220	16 513	16 513
Rémunération exceptionnelle			600	600
Jetons de présence				
Avantages en nature				
TOTAL	87 915	87 915	100 459	100 459

Les rémunérations fixes des membres du Conseil de Surveillance (Président et Vice-président) correspondent aux indemnités versées au titre de leur fonction. Les rémunérations des membres du Conseils de Surveillances salariés comprennent leur rémunération au titre de leur contrat de travail.

6.2.2.3 Tableau sur les jetons de présence

L'assemblée générale des actionnaires du 3 mai 2012 a voté une résolution portant le montant global annuel attribuable au titre des jetons de présence à 120 000 €. Cette décision est valable pour l'exercice 2012 et les exercices suivants jusqu'à l'intervention d'une nouvelle décision de l'Assemblée Générale.

Après avis du Comité des Nominations et des Rémunérations, les membres du Conseil de Surveillance ont décidé de répartir cette enveloppe en fonction de leur assiduité aux réunions dudit Conseil et de leurs contributions aux travaux des Comités.

La répartition des jetons de présences pour l'exercice 2013 a été arrêtée par le Conseil de Surveillance du 3 avril 2014 sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations.

En euros	Jetons de présence en N-1	Jetons de présence en N	
		Montant attribué	Montant versé
Pierre GADONNEIX	0	0	0
Jean Claude CHAUSSONNET	21 430	21 000	21 430
Claire DREYFUS-CLOAREC	14 320	15 000	14 320
Christian DUVILLET	13 930	15 000	13 930
Jean GOUMY	15 000	15 000	15 000
Jean Jacques PIGNERES	6 960	7 500	6 960
Christian BEUGNET	15 000	15 000	15 000
Patrick CHOLLET	6 960	3 940	6 960
Pierre LATECOERE	2 750	750	2 750
Christian REYNAUD	14 660	15 000	14 660
Valérie GUIMBER	0	0	0
Yves DA COSTA	0	0	0
Jean Louis PELTRIAUX (représentant le FCPE "B" des salariés LATECOERE)	0	0	0

6.2.2.4 Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque mandataire social

Options attribuées à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
SANS OBJET						

6.2.2.5 Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque mandataire social

Options levées par les dirigeants mandataires sociaux (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
SANS OBJET			

6.2.2.6 Actions de performance attribuées à chaque mandataire social

Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité
SANS OBJET					

6.2.2.7 Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque mandataire social

Actions de performance devenues disponibles pour les dirigeants mandataires sociaux (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
SANS OBJET			

6.2.2.8 Etat récapitulatif des opérations sur titres des mandataires sociaux des hauts responsables et de leurs proches au cours du dernier exercice

Date de l'opération	Personne concernée	Mandats / Fonctions exercées	Nature de l'opération	Prix unitaire * (euros)	Quantité	Titres concernés	Lieu de l'opération
SANS OBJET							

6.2.3 Adresse professionnelle

Au titre de leurs mandats, les membres du Conseil de Surveillance établissent leur domicile à c/o LATECOERE – 135 rue de Périole - BP 25211 - 31079 Toulouse cedex 05. Téléphone : +33 5 61 58 77 00

6.2.4 Evénements post clôture

Suite à la démission de Christian REYNAUD de son poste de Président du Comité d'Audit et des Comptes, le Conseil de Surveillance après avis et recommandations du Comité des Nominations et des Rémunérations a nommé Claire DREYFUS-CLOAREC Présidente du Comité d'Audit et des Comptes, lors de sa séance du 26 février 2014, avec effet au 1^{er} janvier 2014. Christian REYNAUD reste membre du Comité d'Audit et des Comptes.

7 RESPONSABILITE SOCIALE, SOCIETALE, ENVIRONNEMENTALE

7.1 Responsabilité sociale et sociétale

En préambule, le Groupe Latécoère, dans le cadre de sa démarche d'amélioration continue, est en train de se doter d'outils de reporting sociaux harmonisés au niveau du groupe. Pour l'année 2013, les indicateurs d'effectifs totaux, d'effectifs répartis par sexe, âge, géographie ainsi que les embauches en CDI et les licenciements ont un périmètre de consolidation monde. Tous les autres indicateurs, dans un souci de cohérence, seront consolidés sur un périmètre France, hors G2Métric.

7.1.1 Un Groupe International aux valeurs humaines

Fondée par Pierre-Georges Latécoère en 1917, la société Latécoère est à l'origine de l'implantation de l'industrie aéronautique dans la région Toulousaine. Constructeur de ses propres avions jusque dans les années 1950, Latécoère a offert à la France 31 records du monde et l'une des plus belles aventures humaines du siècle avec la création des lignes LATECOERE où s'illustrèrent des pilotes prestigieux comme Mermoz, Saint-Exupéry ou Guillaumet. Cette histoire fascinante a façonné un solide sentiment d'appartenance des collaborateurs pour leur entreprise. Cette fierté d'appartenance est renforcée par le fait que les salariés sont les premiers actionnaires de l'entreprise.

De nos jours, le Groupe Latécoère est fournisseur majeur d'Airbus, de Boeing, du brésilien Embraer, de Dassault Aviation, et du canadien Bombardier. Avec son réseau international de filiales, de coopérants et de sous-traitants, le Groupe est un ensemble industriel compétitif et flexible, capable de s'adapter aux cycles de l'aéronautique dans un marché mondialisé.

Entre tradition et modernité, l'esprit d'Antoine de Saint-Exupéry souffle encore dans l'entreprise.

Il vient rappeler les valeurs humaines que le grand homme a portées, et que les collaborateurs de l'entreprise s'efforcent de transposer au quotidien au sein de l'entreprise.

Ces valeurs fondatrices et humanistes sont déclinées dans les actions de l'entreprise :

- L'emploi, une valeur forte
- Un climat social favorisant l'implication de tous
- La diversité et l'égalité des chances

- Ses engagements citoyens

7.1.2 L'emploi, une valeur forte

7.1.2.1 Des emplois qualifiés et pérennes

Les métiers offerts par l'entreprise, que ce soient les métiers de la production, de l'ingénierie ou des fonctions support, sont essentiellement des emplois qualifiés ce qui représente un atout pour l'employabilité des salariés. En matière d'organisation du travail, l'horaire de référence varie en fonction de nos différentes filiales et de la législation de chaque pays où nous sommes implantés. Toutefois, certains de nos collaborateurs peuvent être amenés à travailler en 2x8 ou 3x8, si la production le nécessite. De la même manière, quelques collaborateurs travaillent à temps partiel, ils représentent 3% de nos effectifs en France.

Une grande importance est attribuée au maintien dans l'emploi des collaborateurs. Ce qui permet de dire que, malgré les difficultés que l'entreprise a pu rencontrer, aucun plan social n'a été mis en œuvre depuis plus de 40 ans.

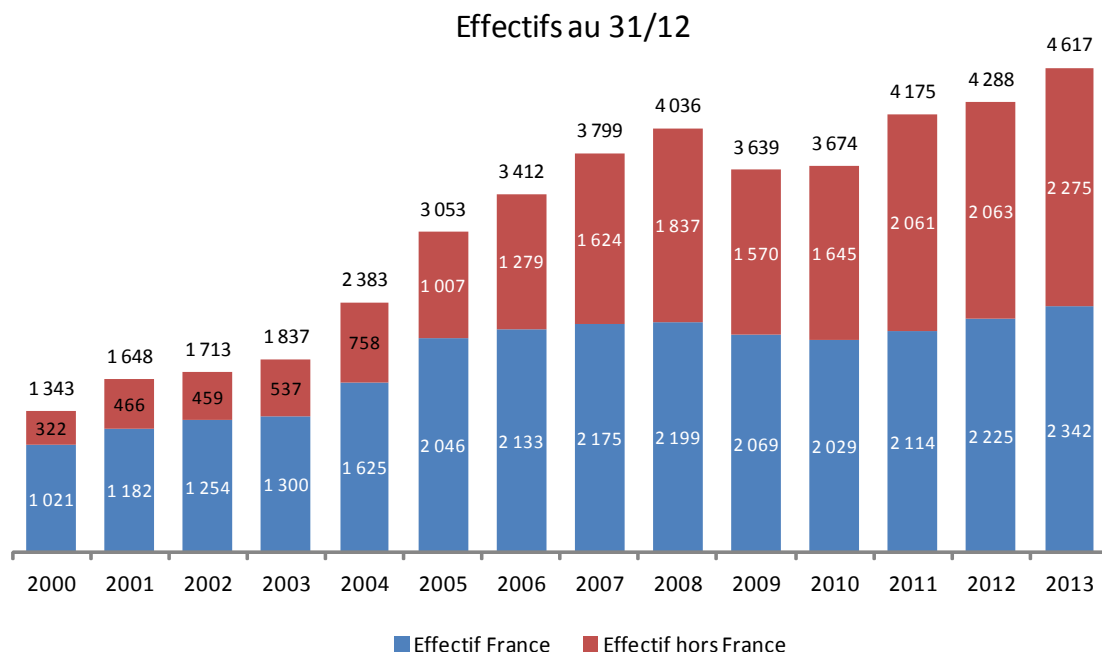
L'entreprise croit dans le potentiel de la jeunesse et après une sélection rigoureuse, des responsabilités sont confiées aux plus jeunes de ses collaborateurs. L'emploi représente ainsi une valeur forte pour l'entreprise.

Le Groupe s'appuie également sur une gestion prévisionnelle des effectifs, une politique d'évaluation et de développement des compétences techniques et managériales. Au sein de nos filiales françaises Latécoère, Latécoère Services et LATElec, 56% des salariés ont bénéficié d'un entretien de performance au cours de l'année 2013.

Dès 2013, le Groupe Latécoère s'est doté d'un système d'information RH, il est en cours de déploiement pour l'ensemble de ses activités et de ses filiales.

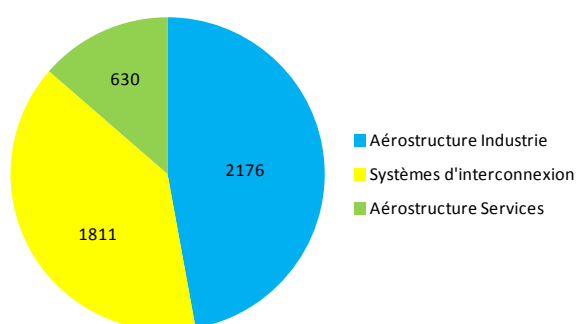
7.1.2.2 Effectifs du Groupe

Evolution du nombre de salariés inscrits du Groupe (CDI + CDD)

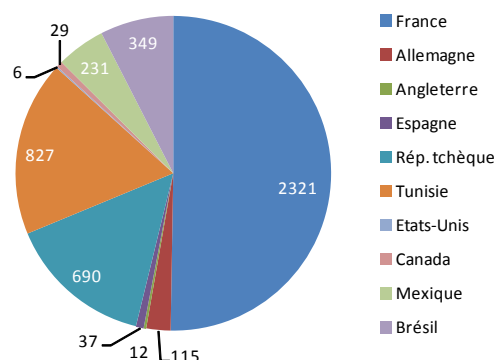


Ces données figurent dans le bilan social, que les entreprises du Groupe établissent conformément aux règles légales en vigueur. En 2013, 757 collaborateurs ont rejoint le Groupe Latécoère en CDI. 110 l'ont quitté suite à un licenciement. Les charges de personnel du Groupe Latécoère, en 2012, s'élevaient à 226,1 M€. Elles représentent un montant de 254,6 M€ en 2013.

Répartition des effectifs par branche d'activité



Répartition des effectifs par pays



7.1.2.3 La formation tout au long de la vie

Placer l'emploi au cœur de ses valeurs implique de privilégier l'accès à la formation tout au long de la vie. C'est pourquoi l'entreprise compte en son sein plusieurs Centres de Formation : à Latecoere Do Brasil, à la SEA en Tunisie, en France chez Latecoere Services, et à Gimont. Ce dernier a d'ailleurs été inauguré au cours de cette année 2013.

Groupe Latécoère en France	2013
Pourcentage de la masse salariale consacrée à la formation	2,30%
Nombre d'heures de formation	26 008
Nombre de personnes formées*	3 053
Nombre de stagiaires hommes	2 547
Nombre de stagiaires femmes	506

* Une personne ayant suivi plusieurs stages sera comptée plusieurs fois

Les actions de formation visent à adapter les salariés au fur et à mesure de l'évolution de leurs besoins, que ce soit en formations techniques, en langues ou en management par exemple.

Les actions de formation visent également à répondre aux attentes d'évolution de carrière ou de développement personnel des salariés :

- Au Brésil, la moitié des frais de scolarité sont financés pour les salariés qui souhaitent suivre des formations en cours du soir
- En France, par le dispositif de Promotion Sociale du Travail (cours du soir) et des modules de formation non professionnelle
- Toujours en France, par la mise à disposition des managers Latécoère des Ateliers du Management. Les managers ont ainsi la possibilité de s'inscrire aux ateliers en fonction des thèmes abordés (intelligence émotionnelle, leadership, manager la génération Y ...)

7.1.2.4 La sécurité au Travail

Personne ne doit être diminué du fait de son travail. C'est sur la base de ce principe simple qu'un ambitieux chantier d'amélioration de la Sécurité au Travail a été mis en œuvre.

Un comité de pilotage, un groupe Projet, et le support d'un cabinet externe en sont les piliers pour renforcer l'adhésion, l'implication, et la contribution de l'ensemble du personnel.

2012 a permis de réaliser un état des lieux de la Santé et de la Sécurité au Travail (SSE) au travers d'un diagnostic, de l'évaluation des risques professionnels et de l'analyse environnementale. Elle a également permis d'élaborer la politique SSE, d'initier le déploiement, notamment via la formation de l'équipe projet sur ce thème et de démarrer les actions de communication.

En 2013, des formations et sensibilisations ont été mises en place permettant que l'ensemble du personnel Latécoère puisse connaître l'organisation SSE, ses enjeux mais aussi les risques humains et aspects environnementaux au sein de Latécoère. Chacun prend ainsi conscience de son implication (rôles et responsabilités) dans cette démarche SSE.

A date, aucun accord n'a été signé au sein du Groupe en matière de Santé et de Sécurité dans la mesure où aucune de nos filiales n'atteint le seuil de 50% de

postes estimés pénibles, seuil qui une fois atteint oblige les entreprises à négocier sur ce thème.

Indicateur	Latécoère	LAT. Services	LATelec
Taux de fréquence*	23,12	5,21	15,80
Taux de gravité*	0,72	0,07	0,56

(*) Le taux de fréquence correspond au nombre d'accidents du travail et de trajet avec arrêt multiplié par 1.000.000 et divisé par le nombre d'heures travaillées ; le taux de gravité correspond au nombre de journées calendaires indemnisées multiplié par 1.000 et divisé par le nombre d'heures travaillées.

En dehors du suivi spécifique des accidents du travail, l'absentéisme est aussi un indicateur RH calculé dans chacune des filiales du Groupe et piloté par les directeurs des différentes filiales. Dans le cadre de notre démarche d'amélioration continue, nous sommes en train d'harmoniser à l'échelle du Groupe nos méthodes de calcul de cet indicateur.

7.1.3 Le dialogue social

7.1.3.1 Une culture d'entreprise

Chez Latécoère, la culture d'entreprise est construite sur le dialogue social dans chacune des sociétés du Groupe. Le modèle de relations sociales est basé sur la concertation.

Une à deux fois par an, dans chacune des filiales, une réunion d'information est proposée aux salariés. Suite à la présentation faite par la Direction Générale, la parole est librement accordée aux salariés, qui peuvent poser toutes les questions qu'ils souhaitent.

Les organisations syndicales bénéficient de discussions, d'échanges ouverts et constructifs avec la Direction des Ressources Humaines, la Direction Générale, et l'Encadrement. Elles participent à la définition des organisations au-delà des simples obligations légales.

En 2013, 13 accords collectifs ont été signés en France, dans différents domaines tels que les négociations salariales et l'intéressement, l'égalité professionnelle, les contrats de génération ...

7.1.3.2 L'actionnariat salarié

Chez Latécoère, les salariés sont les premiers actionnaires. L'actionnariat salarié est ainsi une valeur forte de la société.

Au 31 décembre 2013, les salariés représentaient 9,1% du capital et 16% des droits de vote et disposent de 3 sièges au Conseil de Surveillance.

Cette approche a été reconnue par la communauté financière : en 2007, la société Latécoère a remporté le 3ème prix de l'Actionnariat Salarié et en 2009, celui de l'Information des Actionnaires Salariés.



7.1.4 Diversité et égalité des chances

7.1.4.1 L'égalité des chances : le handicap

Des études montrent que les salariés porteurs d'un handicap attendent du travail une reconnaissance de leur valeur, de leur capacité à contribuer et à participer au développement de leur entreprise. Ceci est exacerbé par le fait que ce sont des salariés qui ont souvent eu plus de difficultés que les autres à accéder à l'emploi. Compétences et handicap ne sont pourtant pas incompatibles, loin de là.

Une structure regroupant des référents Handicap a été mise en place au sein de l'entreprise : elle regroupe une Assistante Sociale, des membres des services de Santé au Travail et Ressources Humaines.

Elle veille au maintien dans l'emploi, ainsi en 2011, ce réseau a travaillé avec succès au maintien dans l'emploi d'un salarié, avec l'aide du SAMETH.

Elle veille également au recrutement de salariés handicapés. Latécoère Services continue de s'engager en faveur de la diversité et met notamment en œuvre des actions d'emploi/formation en faveur de publics dits « prioritaires ». Ainsi en 2012, elle a recruté avec une action de professionnalisation à la clé, une personne senior, sans emploi, déclarée travailleur handicapé suite à une maladie professionnelle. Cette action a été menée avec succès en partenariat avec Pôle Emploi, l'Agefiph et l'OPCA de branche.

En 2013, Latécoère France a également participé à un forum d'échange organisé par Airbus, afin de mettre en relation les entreprises sous-traitantes avec des ESAT et ainsi de développer le recours aux prestations proposées par ces structures.

Groupe Latécoère en France	2013
Nombre de salariés reconnus handicapés	53

« En 2012, Latécoère a participé au financement de l'Arche, un Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) de Toulouse. Cela permet de favoriser l'accès des personnes accueillies, en situation de handicap, à un métier, à davantage d'autonomie et ainsi à une véritable insertion sociale et professionnelle ». Arnaud Pernin, référent Handicap, équipe Ressources Humaines Latécoère.

7.1.4.2 L'emploi des femmes

Bien que le secteur de l'aéronautique soit historiquement un univers masculin, l'entreprise progresse pour améliorer les conditions de travail et

favoriser l'égalité des chances entre hommes et femmes.

En 2011, le groupe Latécoère a signé la charte « Réseau-lument Egalité », association qui œuvre pour l'égalité femmes-hommes dans le département du Gers avec l'objectif de promouvoir le recrutement des femmes dans les métiers de l'aéronautique.

Les accords en matière d'égalité professionnelle hommes-femmes portent sur les 4 axes de travail suivants :

- L'équilibre vie privée – vie professionnelle
- L'emploi et les rémunérations
- La formation
- Les promotions et le parcours professionnel

Une commission se réunit 2 à 3 fois par an afin de mesurer l'avancement du plan d'actions défini dans l'accord et de dresser un bilan.

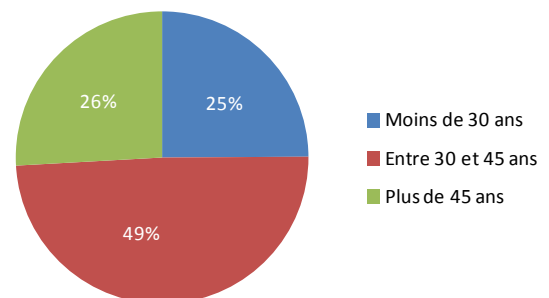
Groupe Latécoère en France	2013
Proportion de femmes	22%

« La Direction est à notre écoute sur les questions d'égalité et de mixité. Nous serons vigilants pour que ce sujet aboutisse à un accord innovant » Laure Matignon, déléguée syndicale CFE-CGC.

En 2013, Latécoère est partenaire de « L'Aéronautique déploie ses Elles », dispositif mis en œuvre conjointement par Pôle Emploi, l'AFPI Midi-Pyrénées et l'ETT Synergie et dont l'objectif était de permettre à 10 femmes d'accéder au métier d'ajusteur-monteur de structure au travers d'une formation et d'accéder à un emploi.

7.1.4.3 L'emploi des seniors

Répartition des effectifs par âge



Chez Latécoère, le capital de connaissance des seniors est considéré comme un atout pour l'entreprise. En 2013, Latécoère signe son « Contrat de génération ». Il

poursuit 3 objectifs majeurs, le premier en faveur de l'emploi des jeunes, le deuxième en faveur du maintien dans l'emploi ou le recrutement de seniors et enfin le troisième en faveur de la transmission des compétences et savoir-faire. Une première commission se réunira en 2014 afin de mesurer l'avancement des résultats.

7.1.4.4 L'égalité des chances : la diversité

Respecter et promouvoir l'application du principe de non-discrimination sous toutes ses formes et dans toutes les étapes de gestion des ressources humaines fait partie des valeurs de l'entreprise.

Par ces actions, le Groupe cherche à refléter la diversité de la société française et notamment sa diversité culturelle et ethnique dans l'effectif et aux différents niveaux de qualification.

Les collaborateurs de l'entreprise sont conscients qu'ils ont tout à gagner à bannir de leurs attitudes professionnelles les formes insidieuses et vécues comme anodines de la discrimination au travail.

Dès 2007, l'entreprise a signé la charte de la diversité, en faveur de la diversité et contre les discriminations.



Des actions de sensibilisation ont par ailleurs été menées auprès des dirigeants et collaborateurs impliqués dans le recrutement, la formation et la gestion des carrières sur le sujet des enjeux de la non-discrimination et de la diversité.

Avec ce même souhait de lutter contre la discrimination et de s'engager en faveur de la diversité, LATelec a utilisé à titre expérimental la méthode de recrutement par simulation, le besoin étant de renforcer ses équipes sur un bassin d'emploi confronté à la pénurie de câbleurs. Cette méthode permet de sélectionner les candidats en testant leurs aptitudes au travers d'exercices pratiques, plutôt que de se fonder uniquement sur l'analyse d'un CV. Les équipes se sont mobilisées en 2013 avec le Pôle Emploi pour développer l'outil de test associé au métier de câbleur.

7.1.5 Notre engagement citoyen

7.1.5.1 Les jeunes

Trop de jeunes dans le monde grandissent dans un environnement qui les confronte à d'importantes difficultés sur le chemin de la vie d'adulte.

Face aux mutations de notre époque, le Groupe Latécoère estime qu'il est nécessaire de contribuer à faire de ces jeunes, des femmes et des hommes responsables, solidaires, bien intégrés dans leur environnement.

Son engagement aux côtés de DYNAMECA, école de Production de l'ICAM de Toulouse dédiée à l'insertion de jeunes, témoigne de la même volonté.

Groupe Latécoère en France	2013
Nombre de stagiaires d'écoles et universités	345

En 2013, dans le cadre du projet « Classe en entreprise », Latécoère France a accueilli en ses locaux, pendant 3 jours, une classe de 3^{ème} qui suit ses cours dans l'enceinte de l'entreprise et en profite pour découvrir 4 de nos métiers. L'objectif est multiple mais il permet entre autres choses de donner aux collégiens une vision précise du milieu du travail et des métiers qui les attendent.

Dans le cadre de l'action d'insertion « Aéronautique du Cœur » (pilotée par Boeing et l'Association des Restos du Cœur) dont est partenaire le Groupe Latécoère, LATelec a accueilli une personne en immersion pendant 3 semaines sur le métier de câblage. Cette immersion, qui a pour objectif remettre des personnes en situation difficile dans le circuit de l'emploi, a été couronnée de succès.

Latécoère, en réflexion sur sa responsabilité sociale a choisi de devenir partenaire de « l'Ecole de la Deuxième Chance ». Cette école qui prépare des jeunes adultes en insertion à accéder à un emploi, a aussi pour vocation de donner à ces jeunes en grande difficulté de l'espoir et de leur permettre de se réaliser. Latécoère a choisi de participer à 3 types d'action : des préparations aux entretiens de recrutement, via des simulations, des enquêtes métier (2 groupes de jeunes sont venus dans les locaux de l'entreprise découvrir les métiers) et des animations pédagogiques sur les thèmes de l'innovation, de la valeur travail et des relations sociales dans l'entreprise. Ils ont rencontré à cette occasion les syndicats et les RH de Latécoère.

7.1.5.2 Promoteur d'un management humain

Le Groupe Latécoère parie sur l'ouverture durable de son Management.

Pierre BURELLO, son DRH, a été le président entre 2006 et 2013, de GERME qui est un réseau national de perfectionnement managérial pour les cadres de direction ou les chefs d'entreprises (TPE). Il a ainsi participé très activement au développement de ce réseau qui compte aujourd'hui 1300 adhérents en France.

Le Groupe Latécoère apporte ainsi sa contribution à l'amélioration des pratiques de management des sociétés françaises, quelle que soit leur taille ou leur activité.

7.1.5.3 Notre implication dans la société

En France, en Tunisie, en République Tchèque ou au Brésil, le Groupe Latécoère reste attentif à être intégré dans son environnement. Son objectif est double : être impliqués dans la vie citoyenne et soutenir des associations qui font avancer la société vers plus de solidarité.

En détachant du personnel dans le pôle de compétitivité Aerospace Valley, l'entreprise met son expertise à la disposition de projets de collaboration entre des PME, des laboratoires et des universités.

En donnant des cours dans des écoles (INSA, Université Paul Sabatier, SUPAERO...) ou en participant à leurs conseils d'administrations (ICAM, ESTACA, Aircraft Producer Association) les collaborateurs du groupe donnent de leur temps et de leur expertise pour contribuer à la formation des jeunes.

En étant à l'initiative de la création du GITAS (Groupement des Industries Tunisiennes Aéronautiques et Spatiales) en Tunisie, le groupe Latécoère a contribué à favoriser les échanges, collaborations et synergies entre les entreprises du secteur aéronautique et spatial implantées en Tunisie.

En récompensant par des chèques « Vitalpass » les collaborateurs qui souhaitent donner leur sang, la filiale tchèque exprime sa fierté et sa reconnaissance envers les collaborateurs solidaires.

En participant à des actions en faveur de la petite enfance défavorisée au Brésil, les collaborateurs du Groupe sont fiers de participer à des actions solidaires.

« Nous sommes allés fêter Noël dans le centre "Maria de Nazaré" de Jacareí pour apporter des cadeaux aux enfants défavorisés de moins de 4 ans. C'était un moment inoubliable pour tout le monde. » Isabel PEREIRA, DRH de Latecoere Do Brasil.

Par ailleurs, un certain nombre d'initiatives personnelles se développent au sein du groupe et sont encouragées, telle par exemple la collecte de lunettes au profit de la population congolaise.

Une Charte Ethique est en vigueur depuis plusieurs années au sein du groupe pour expliciter les valeurs sociales qui l'animent. Le Groupe s'engage ainsi à n'avoir pas recours au travail des enfants, à condamner et s'interdire de recourir à toutes formes de travail forcé ou obligatoire. Il reconnaît par ailleurs les principes de liberté d'association, de protection du droit d'organisation et de négociation collective en son sein.

D'une manière plus globale, le Groupe Latécoère s'engage à tout mettre en œuvre afin de respecter les Droits de l'Homme.

7.1.5.4 Sous-traitance & fournisseurs

Fournisseurs

En décembre 2010, Latécoère a signé la Charte régissant les relations entre grands donneurs d'ordres et PME. Au travers de 10 engagements pour des achats responsables cette charte définit un ensemble de principes qui participent à construire une relation équilibrée et durable entre grands donneur d'ordre et PME, concernant notamment :

- L'équité financière
- La collaboration entre grands donneurs d'ordre / PME
- La maîtrise des taux de dépendances
- Le rôle des grands donneurs d'ordre dans leurs filières
- Les impacts développement durable et la responsabilité territoriale

Par ailleurs, il existe un manuel du métier de l'acheteur chez Latécoère qui précise un certain nombre de règles éthiques, ayant notamment pour objectif de lutter contre la corruption. Ainsi, il est interdit de tirer profit ou avantage personnel d'un achat de biens ou de services effectué pour le compte de la société, il est exigé de rejeter tout acte ou tentative de corruption lors du déroulement des processus d'achats.

Par ailleurs, la Direction Juridique du groupe a pour mission d'intégrer les nouvelles exigences sociales et environnementales dans les Conditions Générales d'Achat utilisées par la société et ses filiales. Il est ainsi demandé à nos sous-traitants et fournisseurs de porter une attention particulière sur les règles d'éthique, d'hygiène et de sécurité, de gestion des déchets et sur la réglementation en matière, d'enregistrement, d'évaluation, d'autorisation et de restrictions des substances chimiques (REACH).

En matière de santé et sécurité des consommateurs, le Groupe Latécoère ne prend pas de mesure spécifique étant donné que notre activité n'est pas destinée au consommateur final mais à des industriels.

Sous-traitance

Le Groupe fait appel à la sous-traitance selon les formes suivantes :

- la sous-traitance (ex situ) de coopération correspondant à des activités confiées à de grands partenaires à la demande du client ;
- la sous-traitance (ex situ) de spécialité, pour des activités pour lesquelles le Groupe ne dispose pas de compétences pour des raisons techniques ou économiques ;
- la sous-traitance (in situ) de capacités correspondant au dimensionnement maximum de la production et du développement du Groupe, fondé sur les aspects cycliques des activités.

Le montant de la sous-traitance ex situ pour l'ensemble

du Groupe s'élève à 178 M€ au titre de l'exercice 2013.

7.2 Responsabilité environnementale

Les activités du groupe LATECOERE, en particulier les activités industrielles liées aux métiers principaux que sont l'Aérostructure et des Systèmes d'Interconnexion, ont un impact environnemental faible à modéré et ne présentent pas de risque majeur pour l'environnement. Pour autant, le groupe LATECOERE intègre la dimension de préservation de l'environnement et dans cet objectif s'est engagé dans une démarche de management environnemental. Sur les quatorze¹ sites de production du Groupe, cinq ont obtenu la certification ISO 14001 et cinq autres ont entamé l'adaptation de leurs processus organisationnels pour pouvoir répondre aux exigences de cette norme. En parallèle, le groupe LATECOERE poursuit la mise en œuvre des points d'amélioration dégagés lors de la mission d'évaluation réalisée en 2011 et portant sur la prise en compte des aspects environnementaux.

En particulier, le groupe LATECOERE poursuit de manière permanente les actions permettant :

- d'évaluer son niveau de conformité à la législation et à la réglementation applicables, et de mener les actions nécessaires pour répondre aux diverses exigences ;
- d'améliorer, de manière continue la prévention contre les impacts environnementaux potentiels liés à ses activités ;
- de préserver les ressources et le milieu naturel, en particulier en favorisant les économies d'énergie, la consommation au plus juste des produits chimiques et des ressources naturelles ;
- d'intégrer au plus tôt les évolutions de la législation et des réglementations applicables aux activités des différents sites.

7.2.1 Politique générale en matière environnementale

La politique environnementale du groupe LATECOERE est caractérisée par la mise en place d'une démarche de certification et d'application du référentiel ISO 14001 dans la plupart des filiales et sites du groupe. Cette démarche comprend la mise en place d'une fonction environnement pour les différents sites opérationnels du Groupe. Cinq sites ont obtenu la certification ISO 14001. Il s'agit des sites de Gimont (certification obtenue en 2006), Labège (depuis 2008), Colomiers (depuis 2010), Sainte-Foy d'Aigrefeuille (depuis 2011) et Lisposthey (depuis 2012). Ces sites représentent les trois activités du groupe qui sont regroupées dans les branches Aérostructures, Systèmes d'Interconnexion et Ingénierie & Services. Conformément aux objectifs généraux du Groupe, cinq autres sites ont entrepris une démarche de mise en œuvre d'un système de management

environnemental basé sur les exigences du référentiel ISO 14001. Il s'agit des sites de Jacarei (Brésil), Prague (République Tchèque), Périole (France) et des deux sites tunisiens (Charguia et Fouchana). Pour le site de Jacarei, l'année 2013 a été consacrée à la sensibilisation du personnel, l'année 2014 sera dédiée à la mise en place des diverses procédures avec l'objectif d'être en mesure de réaliser les audits internes de conformité en fin d'année et d'assurer une certification début 2015. Le site de Prague est classé IPPC (Integrated Pollution Prevention and Control) ce qui le met dans une position très élevée d'exigence et de suivi environnemental par l'administration compétente. En ce qui concerne l'ISO 14001, le site Prague a réalisé en 2013 l'adaptation de ses procédures et la formation des auditeurs internes, la certification est prévue dans le courant de l'année 2014. Pour les sites tunisiens de Charguia et Fouchana, la mise en conformité par rapport aux exigences de la norme a également été effectuée pendant l'année 2013 en vue d'une certification en 2014. Pour le site de Périole, la mise en conformité a été démarrée en 2013 en parallèle à la sensibilisation du personnel et sera poursuivie sur les années 2014 et 2015.

Le groupe LATECOERE est déterminé à poursuivre les actions permettant d'assurer l'amélioration continue de sa performance environnementale. La mise en place de procédures de maîtrise des situations d'urgence pour prévenir des impacts négatifs dans le cas d'un accident est généralisée sur les sites présentant le potentiel d'impact environnemental le plus élevé.

De manière à mettre en place localement un système de management environnemental, le groupe LATECOERE a créé la fonction de responsable environnement sur les sites principaux. Cette première étape a ainsi permis de structurer les actions au niveau des sites pour maîtriser les impacts environnementaux liés à leur exploitation.

A la suite de l'audit environnement 2011, le groupe LATECOERE s'est doté d'une structure centrale de coordination pour améliorer l'alignement des activités à la stratégie environnementale du Groupe, assurer la veille réglementaire, et pour favoriser l'échange des bonnes pratiques entre les divers sites.

Cinq sites ont mis en place des organisations participatives, basées sur l'information et la formation de l'ensemble de leurs salariés, permettant de garantir un management environnemental dans la durée, et de s'assurer d'une bonne gestion globale autour des activités opérationnelles.

Cette organisation est déployée de manière inégale sur l'ensemble des autres sites, et le Groupe souhaite généraliser dans l'avenir ces démarches de formation et de sensibilisation aux thèmes environnementaux. Il s'est fixé comme objectif de déployer ces formations et

¹ Activité Aérostructure : sites de Périole, Gimont, Jacarei, Prague et Ste Foy d'Aigrefeuille ; Activité Systèmes d'Interconnexion : sites de Labège, Colomiers, Le Cres, Tarbes, Liposthey, Hambourg, Charguia, Fouchana et Hermosillo

informations dans cinq autres sites du groupe en 2013 et 2014.

Le groupe LATECOERE conduit régulièrement une évaluation du risque incendie. Par cette action, le groupe limite les risques à l'environnement.

D'autres mesures portant directement sur l'environnement sont déployées ou en cours de déploiement. C'est le cas notamment des mesures prises dans le cadre de la réglementation Européenne REACH sur les substances et les préparations chimiques.

Le groupe utilise des produits, articles ou matières comportant des substances dites « extrêmement préoccupantes » au sens de la réglementation REACH, en interne et au travers de fournisseurs qualifiés. Les éléments que livre le groupe sont destinés à être intégrés dans des avions, et ses clients lui imposent la plupart du temps les matières et procédés devant être utilisés, ce qui rend très faible la marge de manœuvre pour les évolutions. Une organisation spécifique a été mise en place. Elle a identifié le statut de la société vis-à-vis de la réglementation REACH ainsi que les substances utilisées. Un contrôle de cette organisation par la DREAL a été effectué en décembre 2013 et a confirmé la pertinence des mesures prises. Les actions seront poursuivies en 2014 avec en particulier la communication à nos clients des articles concernés et des mesures particulières à prendre le cas échéant. Doté d'une veille réglementaire assurée par un organisme extérieur, les sociétés du groupe LATECOERE, après avoir identifié la présence de ces substances dans ses articles livrés, met en place une traçabilité de ces substances chimiques, intègre les contraintes pour l'utilisation de certaines préparations chimiques dans ses procédés de fabrication et ses produits et peut être amené à gérer l'obsolescence ou l'interdiction d'une substance, et son remplacement potentiel par une autre substance autorisée avec l'accord de ses clients, et le cas échéant en informe l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ainsi que ses clients.

7.2.2 Utilisation durable des ressources¹

Le groupe LATECOERE a peu d'influence sur la consommation de matière première car les matériaux et les processus utilisés sont largement définis par les clients et permettent peu d'économies complémentaires. Toutefois, des initiatives Groupe ont permis de limiter l'utilisation des ressources comme notamment la commande de plaques pré-usinées ou préformées auprès des fournisseurs de métaux, ce qui limite la production de chutes et de copeaux. Les données chiffrées concernant les consommations de matières

¹ Les consommations sont calculées pour l'ensemble des sites ayant une activité industrielle ainsi que pour les sites ayant une activité de service exclusivement et dont l'effectif est supérieur ou égal à 50 personnes. Le site d'Hermosillo qui a démarré ses activités en 2013 dans des locaux en location sera intégré dans le bilan à compter de l'exercice 2014.

premières ne sont pas disponibles pour l'exercice en cours et seront publiées à compter de l'exercice 2014.

Les consommations d'eau, et d'énergies, sont suivies au travers des bilans annuels, dont certains, selon les sites et en fonction de la réglementation locale, sont fournis aux administrations compétentes.

La consommation d'eau est globalement maîtrisée sur l'ensemble des sites du Groupe. La tendance démontre une diminution continue de la consommation au cours des dernières années. La consommation globale du groupe de la ressource eau a été de 47790 m3 en 2013. La fourniture n'a pas été soumise à des contraintes locales au cours de cette année. Le tableau ci-après montre l'évolution de la consommation en eau au cours des dernières années pour l'ensemble des sites. Il est à noter que les consommations de la branche Aérostructure représentent plus de 70% de la consommation totale du groupe.

	Aérostructure Industrie				Aérostructure Services	Systèmes d'Interconnexion							
Eau	Toulouse	Gimont	LdB	LCZ	Ste Foy	Tarbes	Liposthey	Labège	Colomiers	Le Cres	Hambourg (Allemagne)	SEA (Chargia + Fouchana)	Total
Consommation en m³													
2011	14 989	3 978	13 554	11 800	1 245	409	762	3 370	670	1 049	155	10 113	62 094
2012	14 288	3 900	10 358	12 700	811	463	699	3 112	650	1 033	146	8 512	56 672
2013	11 921	2 067	6 229	14 596	843	253	836	1 339	344	876	150	8 336	47 790

Le groupe a consommé un total de 36,6 millions de kWh en 2013 dont 65% sous forme d'électricité. Cette consommation globale est en augmentation de 10% entre 2011 et 2013 qu'il convient de rapporter à une augmentation du chiffre d'affaires (hors éléments exceptionnels et facturation non récurrente) de 19,3% sur la même période. La consommation énergétique est donc maîtrisée.

	Aérostructure Industrie				Aérostructure Services	Systèmes d'Interconnexion							
Electricité	Toulouse	Gimont	LdB	LCZ	Ste Foy	Tarbes	Liposthey	Labège	Colomiers	Le Cres	Hambourg (Allemagne)	SEA (Chargia + Fouchana)	Total
Consommation en millions de kWh													
2011	7,56	1,49	1,65	6,55	0,5	0,4	0,55	0,84	0,19	0,53	0,075	1,52	21,855
2012	7,29	1,36	1,7	7,35	0,55	0,41	0,51	0,85	0,19	0,54	0,082	1,92	22,752
2013	8,07	1,287	1,52	7,58	0,53	0,37	0,65	1,08	0,19	0,63	0,11	1,94	23,96

	Aérostructure Industrie				Aérostructure Services	Systèmes d'Interconnexion							
Gaz	Toulouse	Gimont	LdB	LCZ	Ste Foy	Tarbes	Liposthey	Labège	Colomiers	Le Cres	Hambourg (Allemagne)	SEA (Chargia + Fouchana)	Total
Consommation en millions de kWh													
2011	3,87	2,86	0,07	4,19	0,13					0,33	0,08		11,52
2012	4,23	2,14	0,06	4,77	0,19					0,31	0,11		11,82
2013	4,82	2,34	0,06	4,78	0,18					0,40	0,10		12,68

Il apparaît que l'activité Aérostructure représente près de 85% de la consommation du groupe et est donc bien plus consommatrice en énergie que les autres activités.

L'optimisation de l'utilisation de la superficie des sites est un sujet qui est intégré dans la stratégie du groupe par une rationalisation des sites.

Les sites sont généralement construits de façon dense, cherchant à optimiser l'espace utilisé pour la production. Le groupe cherche à être économe dans l'utilisation des sols et ainsi limiter son impact sur l'artificialisation des sols. En excluant le site de Gimont, qui constitue une réserve foncière du groupe, les sols sont en moyenne occupés par une partie bâtie de 50%. La surface globale utilisée pour l'ensemble de ses activités est de 357.000 m². Il n'y a pas eu d'évolution significative des surfaces bâties au cours de la dernière année.

7.2.3 Pollution et gestion des déchets

En ce qui concerne le recyclage de déchets, tous les sites participent à la démarche et ont mis en place un système de collecte sélective. Il y a toutefois un effort de quantification à mener sur de nombreux sites.

Les sites européens, classés sous ICPE ou IPPC, ont une obligation légale de suivi de leurs émissions de COV (composés organiques volatiles) au niveau de leur process de fabrication. Ainsi, en fonction des résultats des différents audits et des tendances dégagées, le groupe recherche les solutions les plus efficaces à mettre en place pour réduire les rejets.

Pour ce qui concerne les niveaux de bruit et les émergences sonores du site de Périole, en 2013, d'importants travaux ont été entrepris pour notamment réduire le bruit de certains équipements. Il reste au premier semestre 2014 quelques travaux à réaliser à l'issue desquels des mesures seront effectuées pour vérifier la qualité des résultats obtenus. Les autres sites

ne posent pas de problèmes particuliers en ce qui concerne le bruit et les émergences sonores.

7.2.4 Contribution à l'adaptation et à la lutte contre le réchauffement climatique

En ce qui concerne l'adaptation au changement climatique, le groupe LATECOERE a donné priorité au cours des dernières années à la diminution des émissions de gaz à effet de serre par l'adaptation de son outil industriel.

La principale source de rejets de gaz à effets de serre du groupe LATECOERE est liée à sa consommation énergétique. Priorité a été ainsi donnée à la diminution de la consommation sur le site le plus ancien (site de Périole) qui présentait un potentiel significatif d'amélioration. La diminution de la consommation énergétique sur ce site de l'ordre de 50% en quatre ans a permis de diminuer la consommation globale du groupe de l'ordre de 20% et ainsi contribué à la diminution de l'émission de gaz à effet de serre. Le choix d'une fourniture en gaz naturel pour les besoins d'énergie des sites de Périole et de Prague constitue également un effet positif pour ce qui concerne les émissions. Ce constat sera vérifié dans l'avenir par la mise en place d'une corrélation entre la consommation énergétique et la production du site.

D'autre part, conformément à la législation, le Groupe LATECOERE a effectué en 2012 un bilan des émissions de gaz à effet de serre pour ses sites français. Ce bilan a porté sur les émissions effectuées pour l'exercice 2011 et concernant les scopes 1 et 2 détaillés dans l'article 75 la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010. Le bilan synthétique des émissions de gaz à effet de serre est présenté ci-dessous. Il fait apparaître des émissions proportionnellement très importantes pour la branche Interconnexion. Ces émissions importantes s'expliquent en particulier par un pourcentage très important d'émissions directes fugitives (34% du total des

émissions contre moins de 5% pour l'Aérostructure et l'Ingénierie & Services). Cette proportion anormale d'émissions fugitives a été analysée : elle est essentiellement due à des pannes importantes sur les installations de Colomiers et de Liposthey pendant l'exercice considéré. Les réparations nécessaires ont depuis été effectuées.

Il apparaît que l'activité Aérostructure représente 78% de la consommation du groupe et est donc bien plus consommatrice en énergie que les autres activités.

Le site de Périole a par ailleurs, sans prise en compte d'effets de production, diminué sa consommation énergétique de 37% entre 2010 et 2012 après une diminution de 20% entre 2008 et 2010. Le potentiel de diminution est considéré comme faible sur les autres sites qui sont relativement récents.

L'optimisation de l'utilisation de la superficie des sites est un sujet aussi bien de business model que de gestion environnementale. L'utilisation économe de la ressource sol est intégrée dans la stratégie du groupe par une rationalisation des sites.

Les sites sont généralement construits de façon dense, cherchant à optimiser l'espace utilisé pour la production. Le groupe cherche à être économe dans l'utilisation des sols et ainsi limiter son impact sur l'artificialisation des sols. En excluant le site de Gimont, qui constitue une réserve foncière du groupe, les sols sont en moyenne occupés par une partie bâtie de 50%. La surface globale utilisée pour l'ensemble de ses activités est de 359.000 m². Il n'y a pas eu d'évolution significative des surfaces bâties au cours de la dernière année.

	Aérostructure Industrie		Aérostructure Services	Systèmes d'Interconnexion					Total
	Toulouse	Gimont	Ste Foy	Tarbes	Liposthey	Labège	Colomiers	Le Crès	
Emissions de GES (T Eq CO₂)									
2011		548	103	75	125	127	116	109	1 204

Au niveau mondial, basé sur les consommations de gaz et électriques le Groupe a, en 2013, émis 9204,3 tonnes¹ équivalent CO₂. Cette valeur sera calculée chaque année pour vérifier son évolution et prendre le cas échéant les mesures appropriées.

¹ Les données 2011 ont été comptabilisées sur un périmètre France, celles de 2013 sur un périmètre monde et sont de ce fait non comparables

En ce qui concerne la prise en compte des impacts du changement climatique, l'activité même de LATECOERE sur ses sites ne fait pas relever dans une première approche des indices majeurs vis-à-vis de besoins d'adaptations. Les sites ne sont notamment pas situés dans des zones inondables.

Au niveau de son métier, le groupe reste évidemment sensible à la question puisque ses clients et les associations professionnelles dont il fait partie ont fait de

l'adaptation au changement climatique un des enjeux majeur de progrès pour les années à venir.

7.2.5 Protection de la biodiversité

Aucun des sites du groupe ne se trouve dans une zone naturelle spécifiquement protégée, notamment Natura 2000 pour ce qui concerne les sites européens, ou à proximité immédiate d'une telle zone. Les actions prioritaires sont donc orientées autour de l'exploitation des sites pour diminuer de façon continue l'impact industriel sur l'environnement et par ce fait également sur la biodiversité de façon plus large.

L'impact des activités du groupe sur la biodiversité est analysé dans une première approche par ses émissions industrielles et son occupation des sols. Les sites

effectuant des rejets d'eaux les plus élevés ont signé des conventions de rejets avec des stations d'épuration pour la meilleure prise en compte de leurs rejets au niveau du traitement avant l'introduction finale des eaux épurées dans le milieu naturel.

Ainsi, fort de l'analyse qui a pu être faite sur les risques d'atteinte à l'environnement, le groupe n'a pas jugé nécessaire de mettre en place de provisions ou garanties particulières.

8 INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ, LE CAPITAL ET L'ACTIONNARIAT

8.1 Informations concernant l'émetteur

Forme de la société

La Société LATECOERE a été constituée sous la forme d'une société anonyme suivant délibération de l'Assemblée Générale Constitutive du 31 mai 1922. La société est inscrite au registre du commerce des sociétés de TOULOUSE, sous le n° : 572 050 169. Les statuts, comptes, rapports et procès-verbaux peuvent être consultés au siège social indiqué ci-dessus. La société est enregistrée sous le code N.A.C.E. : 3030Z (article 1 des statuts).

Les activités de la société sont régies par la loi française.

Dénomination (article 2 des statuts)

La Société est dénommée LATECOERE.

Objet (article 3 des statuts)

La Société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

- L'étude, la conception, la fabrication, la vente, l'installation, la location, la maintenance et l'exploitation de toutes pièces et ensembles de pièces ou matériels mécaniques, hydrauliques, électriques, électromécaniques et électroniques, utilisés directement ou indirectement dans l'industrie aéronautique ou spatiale et plus généralement dans toutes les industries faisant référence à des moyens de locomotion ou d'essais dans les domaines aéronautiques, terrestres et maritimes ainsi que dans les industries qui s'y rattachent.
- L'étude, la prise et l'acquisition de tous brevets, licences, procédés et marques de fabriques, leur exploitation, concession, apports et vente à toutes personnes et dans tous pays.
- La participation par tous moyens dans toutes entreprises ou groupements français ou étrangers, quelle que soit leur forme pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant faciliter sa réalisation.

Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières de nature mobilière ou immobilière pouvant se rattacher directement ou

indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

Siège social (article 4 des statuts)

Le siège de la Société est à TOULOUSE (Haute-Garonne) 135 rue de Périole.

Durée (article 5 des statuts)

La durée de la Société est de quatre-vingt-dix-neuf années à compter du 31 mai 1922, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

Année sociale (article 20 des statuts)

L'année, sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Etablissement secondaire

Zone artisanale La Fourcade, 32200 GIMONT

Droits et obligations attachés aux actions (article 13 des statuts)

La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions régulièrement adoptées par toutes les Assemblées Générales.

Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports.

Chaque action donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente dans les bénéfices et dans l'actif social.

Le cas échéant, et sous réserve de prescriptions impératives, il sera fait masse entre toutes les actions indistinctement de toutes exonérations ou imputations fiscales, comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la société, avant de procéder à tout remboursement au cours de l'existence de la Société ou à sa liquidation, de telle sorte que, compte tenu de leur valeur nominale respective, toutes les actions alors existantes reçoivent la même somme nette quelles que soient leur origine et leur date de création.

Affectation et répartition du bénéfice – boni de liquidation (article 21 des statuts)

La différence entre les produits et les charges de l'exercice, après déduction des amortissements et des provisions, constitue le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent pour constituer le fonds réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et du prélèvement prévu ci-dessus et augmenté des reports bénéficiaires.

Ce bénéfice est à la disposition de l'Assemblée Générale qui, sur proposition du Directoire peut, en tout ou en partie, le reporter à nouveau, l'affecter à des fonds de réserve généraux ou spéciaux, ou le distribuer aux actionnaires à titre de dividende.

En outre, l'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément, les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, le dividende est prélevé par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'écart de réévaluation n'est pas distribuable ; il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

L'Assemblée Générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividende mis en distribution une option entre le paiement, en numéraire ou en actions, des dividendes ou des acomptes sur dividende.

S'agissant du boni de liquidation, l'actif net, après remboursement du nominal des actions, est partagé également entre toutes les actions.

Assemblées d'actionnaires (article 18 des statuts)

Les Assemblées d'Actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par le Code de Commerce.

Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu du même département.

Le droit de participer aux Assemblées Générales est subordonné, à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux Assemblées Spéciales des Actionnaires de cette catégorie, dans les conditions visées ci-dessus.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée Générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par la réglementation en vigueur.

Les votes s'expriment soit à main levée soit par appel nominal. Il ne peut être procédé à un scrutin secret dont l'Assemblée Générale fixera alors les modalités, qu'à la demande de membres représentant, par eux-mêmes ou comme mandataires, la majorité requise pour le vote de la résolution en cause.

Un droit de vote double de celui conféré aux actions eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis quatre ans au moins, au nom du même actionnaire. En outre, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Forme des actions, franchissements de seuils (article 9 des statuts)

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix du titulaire. Elles ne peuvent revêtir la forme au porteur qu'après leur complète libération.

La Société est autorisée à demander, à tout moment, auprès du dépositaire central, les renseignements prévus par la loi relatifs à l'identification des détenteurs de titres conférant, immédiatement ou à terme, le droit de vote aux Assemblées d'Actionnaires.

La Société est, en outre, en droit de demander, dans les conditions fixées par le code de commerce, l'identité des propriétaires de titres lorsqu'elle estime que certains détenteurs, dont l'identité lui a été révélée, sont propriétaires de titres pour le compte de tiers.

La Société peut également demander à toute personne morale propriétaire de plus de 2,5 % du capital ou des droits de vote, de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social ou des droits de vote à ses Assemblées Générales.

Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert, qui vient à posséder un nombre d'actions ou de droits de vote dépassant les seuils prévus par la réglementation en vigueur, doit respecter les obligations d'information prévues par celle-ci.

En outre, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir ou cesse de

détenir une fraction de 2 % du capital social ou des droits de vote de la Société, est tenue d'informer la Société du nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle possède, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date à laquelle ce seuil a été franchi. Cette personne doit, dans les mêmes conditions, informer la Société du nombre de titres qu'elle détient et qui donnent accès à terme au capital, ainsi que du nombre de droits de vote qui y sont attachés. Cette notification devra être renouvelée, dans les mêmes conditions, en cas de franchissement, à la hausse ou à la baisse, de chaque seuil du capital social ou des droits de vote de la Société contenant la fraction de 1 % du capital social ou des droits de vote au-delà du seuil légal de 5 % du capital social ou des droits de vote de la Société. Il est précisé que le calcul des fractions susvisées du capital social ou des droits de vote de la Société se fera en application des dispositions du Code de commerce relatives au calcul des seuils légaux de participation.

En cas de non-respect de l'obligation mentionnée à l'alinéa qui précède, les actions excédant la fraction non déclarée sont privées du droit de vote à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 2 % au moins du capital social.

Directoire (article 14 des statuts)

COMPOSITION ET DUREE DES FONCTIONS DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

Un Directoire administre et dirige la Société sous le contrôle d'un Conseil de Surveillance. Le nombre de ses membres est fixé par le Conseil de Surveillance à deux minimum, sans pouvoir excéder le chiffre de sept. Si un siège est vacant, le Conseil de Surveillance doit dans les deux mois modifier le nombre de sièges qu'il avait antérieurement fixé ou pourvoir à la vacance.

Les membres du Directoire, obligatoirement personnes physiques, peuvent être choisis en dehors des actionnaires. Nommés par le Conseil de Surveillance, ils peuvent être révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires ainsi que par le Conseil de Surveillance.

Le Directoire est nommé pour une durée de 6 ans à l'expiration de laquelle il est entièrement renouvelé, nonobstant toute nomination faite dans l'intervalle pour quelque cause que ce soit par le Conseil de Surveillance. Les membres du Directoire sont toujours rééligibles. Tout membre du Directoire est réputé démissionnaire d'office lorsqu'il atteint l'âge de 65 ans.

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU DIRECTOIRE

Le Conseil de Surveillance confère à l'un des membres du Directoire la qualité de Président.

Le Président du Directoire représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Le Conseil de Surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs membres du Directoire qui portent alors le titre de Directeur Général.

La présidence et la direction générale peuvent être retirées à ceux qui en sont investis par le Conseil de Surveillance.

Les membres du Directoire se réunissent aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation du Président ou de la moitié de ses membres, au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation; ils peuvent être convoqués par tous moyens, même verbalement.

Le Président du Directoire préside les séances.

Pour la validité des délibérations, la présence de deux membres est nécessaire.

Les décisions doivent être prises à la majorité des membres présents ou représentés. Le membre du Directoire qui représente l'un de ses collègues a deux voix et chaque membre ne peut disposer que d'un pouvoir.

En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Les membres du Directoire peuvent répartir entre eux les tâches de direction avec l'autorisation du Conseil de Surveillance. Toutefois, cette répartition ne peut en aucun cas dispenser le Directoire de se réunir et de délibérer sur les questions les plus importantes de la gestion de la Société, ni avoir pour effet de retirer au Directoire son caractère d'organe assurant collégialement la direction générale de la Société.

Les actes engageant la société vis-à-vis des tiers doivent porter la signature du Président du Directoire ou de l'un des Directeurs Généraux ou de tout fondé de pouvoirs dûment habilité à cet effet.

POUVOIRS ET OBLIGATIONS DU DIRECTOIRE - DIRECTION GÉNÉRALE

Le Directoire est investi à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par le Code de Commerce au Conseil de Surveillance et aux Assemblées d'Actionnaires. Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Directoire qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances.

Une fois par trimestre au moins, le Directoire présente un rapport au Conseil de Surveillance. Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, il lui présente, aux fins de vérification et de contrôle, les documents comptables qui doivent être soumis à l'Assemblée Générale annuelle.

Le Conseil de Surveillance fixe, dans la décision de nomination, le mode et le montant de la rémunération de chacun des membres du Directoire.

La cession d'immeubles par nature, la cession totale ou partielle de participations, la constitution de sûretés ainsi que les cautions, avals et garanties font l'objet d'une autorisation du Conseil de Surveillance. Le non-respect de cette disposition n'est opposable aux tiers que dans les cas prévus par la loi.

Toutefois, à titre de mesure interne non opposable aux tiers, les prêts, les emprunts, les achats, échanges et ventes d'établissements commerciaux; les achats et échanges d'immeubles, la constitution de sociétés et tous apports à des sociétés constituées ou à constituer, ainsi que toute prise de participation dans ces sociétés, doivent être préalablement autorisés par le Conseil de Surveillance.

Conseil de surveillance (article 15 des statuts)

COMPOSITION ET DURÉE DE FONCTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Un Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire. Il est composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus. Les membres sont nommés parmi les personnes physiques ou morales actionnaires, par l'Assemblée Générale Ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. Les personnes morales nommées au Conseil de Surveillance sont tenues de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était membre du Conseil de Surveillance en son nom propre. Aucun membre du Conseil de Surveillance ne peut faire partie du Directoire. Si un membre du Conseil de Surveillance est nommé au Directoire, son mandat au Conseil de Surveillance prend fin dès son entrée en fonction.

Sauf lorsque le Code de Commerce le dispense de cette obligation, chaque membre du Conseil de Surveillance est tenu d'être propriétaire d'un nombre d'actions fixé à 1.

Si le Conseil de Surveillance comprend des membres liés à la Société par un contrat de travail, leur nombre ne peut dépasser le tiers des membres en fonction, sauf cas expressément prévu par la loi.

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés pour 6 années expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Ils sont rééligibles.

Le nombre des membres du Conseil de Surveillance ayant atteint l'âge de 75 ans ne peut dépasser un quart des membres du Conseil de Surveillance. Si cette limite est atteinte, le membre le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

Le Conseil de Surveillance comprend, en outre, un membre nommé parmi les salariés (salariés de la

Société ou d'une société qui lui est liée au sens de l'article L 225-180 du code de commerce) membres du Conseil de Surveillance d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise détenant des actions de la Société et dont la candidature est proposée par ces conseils. Ce membre est nommé par l'Assemblée Générale des Actionnaires aux conditions de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires. En outre, en cas de pluralité de candidats, sera nommé membre le candidat qui aura obtenu le plus grand nombre de voix lors du vote de l'Assemblée Générale. En cas de perte, pour quelque raison que ce soit, soit de la qualité de salarié, soit de la qualité de membre de Conseil de Surveillance d'un FCPE, le membre nommé en application des présentes dispositions sera réputé démissionnaire d'office.

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

Le Conseil de Surveillance élit parmi ses membres un Président et un Vice-président qui sont chargés de convoquer le Conseil de Surveillance et d'en diriger les débats et qui exercent leurs fonctions pendant la durée du mandat du Conseil de Surveillance. Le Président et le Vice-président sont des personnes physiques. Le Conseil de Surveillance détermine leur rémunération.

Le Conseil de Surveillance peut nommer à chaque séance un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Le Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il est convoqué par le Président ou le Vice-président. Toutefois, le Président doit convoquer le Conseil de Surveillance à une date qui ne peut être postérieure à quinze jours, lorsqu'un membre au moins du Directoire ou le tiers au moins des membres du Conseil de Surveillance lui présente une demande motivée en ce sens. Si la demande est restée sans suite, ses auteurs peuvent procéder eux-mêmes à la convocation en indiquant l'ordre du jour de la séance. Hors ce cas, l'ordre du jour est arrêté par le Président et peut n'être fixé qu'au moment de la réunion.

Les réunions doivent se tenir au siège social. Elles peuvent toutefois se tenir en tout autre local ou localité, mais avec le consentement de la moitié au moins des membres en exercice.

La présence de la moitié au moins des membres du Conseil de Surveillance est nécessaire pour la validité des délibérations. Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les membres du Conseil de Surveillance qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque membre présent ou représenté disposant d'une voix et chaque membre présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir. La voix du Président de séance est prépondérante en cas de partage.

Les délibérations du Conseil de Surveillance sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial ou sur des feuilles mobiles dans les conditions fixées par les dispositions en vigueur.

POUVOIRS ET ATTRIBUTIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire. A toute époque de l'année, il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission. Il autorise le Directoire, dans les conditions et limites fixées par les textes en vigueur, à donner des cautions, avals ou garanties au nom de la Société, à céder des immeubles par nature, à céder totalement ou partiellement des participations et à constituer des sûretés.

REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale peut allouer aux membres du Conseil de Surveillance, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle que cette Assemblée détermine sans être liée par des décisions antérieures. Le montant de celle-ci est porté aux charges d'exploitation et demeure maintenu jusqu'à décision contraire. Le Conseil de Surveillance répartit librement entre ses membres la somme globale ainsi allouée.

Le Conseil de Surveillance allouera une rémunération annuelle à son Président dont les modalités seront fixées lors de sa nomination.

Eléments de changement de contrôle

A la connaissance de la Société, aucune disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement ne pourrait avoir pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de son contrôle.

Informations sur les participations

Aucune prise de participation significative, au sens de l'article L. 233-6 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice 2013.

8.2 Informations concernant le capital

Les actions de la société LATECOERE sont cotées sur Euronext Paris, de NYSE Euronext compartiment « C ». Code ISIN : FR 0000032278

8.2.1 Capital au 31 décembre 2013 (article 8 des statuts)

Le capital social est fixé à la somme de VINGT TROIS MILLIONS DIX-SEPT MILLE CENT QUATRE-VINGT SIX EUROS (23 017 186 €). Il est divisé en ONZE MILLIONS CINQ CENT HUIT MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT TREIZE (11.508.593) actions ordinaires de DEUX EUROS (2 €) chacune.

Le capital de la société est entièrement libéré au 31 décembre 2013.

8.2.2 Capital autorisé non émis

Les délégations de compétence et autorisations accordées au Directoire en matière d'augmentations de capital en vigueur au 31 décembre 2013 sont les suivantes :

Nature de l'autorisation	Date de l'autorisation	Durée de l'autorisation et échéance	Plafonds nominaux maximum d'augmentation de capital (en € ou en pourcentage du capital social)	Montants nominaux maximum des titres de créances (en €)	Montant utilisé au 31 décembre 2013
Emission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires , d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital social de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances	AGM du 3 mai 2012 (12 ^e résolution)	26 mois 03-juil-14	40 millions	400 millions	Néant
Emission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires – dans le cadre d'offres au public , d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital social de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances	AGM du 3 mai 2012 (13 ^e résolution)	26 mois 03-juil-14	12 millions ⁽¹⁾	400 millions ⁽²⁾	Néant
Emission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires – dans le cadre d'offres visées à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier , d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance	AGM du 3 mai 2012 (14 ^e résolution)	26 mois 03-juil-14	6 millions ⁽³⁾	400 millions ⁽⁴⁾	Néant
Autorisation d'augmenter le nombre d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital social de la Société à émettre en cas d'augmentation de capital , avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires	AGM du 3 mai 2012 (15 ^e résolution)	26 mois 03-juil-14	15% de l'émission initiale ⁽⁵⁾	N/A	Néant
Emission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires , d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital de la Société en rémunération d'apports en nature portant sur des actions et/ou des valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital social de la Société	AGM du 3 mai 2012 (16 ^e résolution)	26 mois 03-juil-14	10% du capital social de la Société, dans la limite de 3 millions d'€ ⁽¹⁾	400 millions ⁽²⁾	Néant
Augmentation du capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, de fusion ou d'apport ou de toute autre somme dont la capitalisation serait admise	AGM du 3 mai 2012 (17 ^e résolution)	26 mois 03-juil-14	40 millions ⁽¹⁾	N/A	Néant
Augmentation du capital social par émission, réservée aux adhérents de plans d'épargne, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires , d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital social de la Société	AGM du 3 mai 2012 (18 ^e résolution)	26 mois 03-juil-14	Dans la limite de 3% du capital social de la Société	N/A	Néant
Autorisation pour procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux éligibles de la Société et des sociétés qui lui sont liées	AGM du 3 mai 2012 (19 ^e résolution)	38 mois 03-juil-15	Dans la limite de 1,2% du capital social de la Société à la date de la décision du Directoire	N/A	Néant

(1) Le montant nominal ou le pourcentage de l'augmentation de capital réalisée en vertu de la délégation de compétence concernée s'impute sur le plafond global de 40 millions d'euros fixé à la 12^{ème} résolution de l'AGM du 3 mai 2012.

(2) Le montant nominal des titres de créance émis en vertu de la délégation de compétence concernée s'impute sur le plafond global de 400 millions d'euros fixé à la 12^{ème} résolution de l'AGM du 3 mai 2012.

(3) Ce plafond est commun au plafond fixé pour les augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et s'impute sur ce dernier, et le montant nominal de l'augmentation de capital réalisée en vertu de la délégation de compétence concernée s'impute sur le plafond globale de 40 millions d'euros fixé à la 12^{ème} résolution de l'AGM du 3 mai 2012.

(4) Ce plafond est commun au plafond pour les émissions de titres de créances avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'offres au public et le montant nominal des titres de créance émis en vertu de la délégation de compétence concernée s'impute sur le plafond global de 400 millions d'euros fixé à la 12^{ème} résolution de l'AGM du 3 mai 2012.

(5) Ce pourcentage s'impute sur le montant du plafond global de 40 millions d'euros fixé à la 12^{ème} résolution de l'AGM du 3 mai 2012.

8.2.3 Capital potentiel

Bons de Souscriptions d'Actions

Les Bons de Souscription d'Actions (« BSA ») ayant été émis simultanément aux obligations convertibles. Ces BSA sont admis aux négociations sur le marché Euronext Paris depuis le 29 juillet 2010 sous le code ISIN FR0010910562. Chaque BSA permettra de souscrire à 1 action nouvelle pour un prix fixé à 10 € par action nouvelle. Le nombre de BSA théorique au 31

décembre 2013 s'élève à 4 266 402 sur la base du nombre d'actions total de la société LATECOERE diminué du nombre d'actions auto-détenues. Au cours de l'exercice 2013, 20 835 BSA ont été exercés.

8.2.4 Evolution du capital social au cours des cinq dernières années

	Montant des variations du capital en €		Montant du capital en €	Nombre cumulé d'actions et certificats d'investissement
	Nominal	Primes et Incorporation de réserve		
Exercice 2009				
Pas d'opération			17 219 994	8 609 997
Exercice 2010				
Pas d'opération			17 219 994	8 609 997
Exercice 2011				
Pas d'opération			17 219 994	8 609 997
Exercice 2012				
Obligations converties	1 391 992	5 567 968	1 391 992	695 996
Bons de souscriptions exercés	35 522	142 088	35 522	17 761
TOTAL	1 427 514	5 710 056	18 647 508	9 323 754
Exercice 2013				
Obligations converties	4 328 008	17 312 032	4 328 008	2 164 004
Bons de souscriptions exercés	41 670	166 680	41 670	20 835
TOTAL	5 797 192	23 188 768	23 017 186	11 508 593

Aucune société contrôlée par LATECOERE n'a notifié de participation au capital de cette dernière. A la connaissance de l'émetteur, aucune action n'a été portée à un compte d'instruments financiers gagés.

8.2.5 Titres auto-détenus

Au 31 décembre 2013, la société LATECOERE détient 8 200 (0,07%) de ses propres actions. Le tableau ci-dessous récapitule les mouvements relatifs aux actions auto-détenues au cours de l'exercice 2013.

<i>En quantité</i>	31-déc.-12	Acquisitions	Cessions	31-déc.-13	% du Capital
Titres LATECOERE	10 621	514 561	516 982	8 200	0,07%
<i>En milliers d'euros</i>	31-déc.-12	Acquisitions / Provisions	Cessions	31-déc.-13	Cours Moyen Acquisitions
Titres LATECOERE	80,2	5 509	5 485	104	12,74

8.2.6 Informations relatives au programme de rachat d'actions

8.2.6.1 Bilan du précédent programme au cours de l'exercice 2013

Dans le cadre d'un programme de rachat d'actions, la Société a procédé entre la date d'ouverture et de clôture du dernier exercice, aux opérations d'achat et de vente d'actions propres, comme suit :

Nombre d'actions achetées : 514 561
Cours moyen des achats : 10,63 €

Nombre d'actions vendues : 516 982

Cours moyen des ventes : 10,61 €

Montant total des frais de négociation : 0

Nombre d'actions inscrites à la clôture de l'exercice : 8 200

Valeur évaluée au cours d'achat : 87 164 €

Valeur nominale : 16 400 €

Motifs des acquisitions	% du capital
Animation du cours	100%
Actionnariat salarié	0%
Valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions	0%
Opérations de croissance externe	0%

Les titres détenus à ce jour répondent uniquement à l'objectif de liquidité. Les actions détenues par la société n'ont fait l'objet d'aucune réallocation à d'autres finalités depuis la dernière autorisation consentie par l'assemblée générale.

8.2.6.2 Descriptif du programme de rachat d'actions

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du règlement général de l'AMF ainsi que du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société. Ce programme sera soumis à l'autorisation de l'assemblée générale du 19 mai 2014.

Bilan du précédent programme au 28/02/2014

La déclaration des opérations réalisées sur actions propres du 01/03/2013 au 28/02/2014 se présente comme suit :

	Flux bruts cumulés (1)		Positions ouvertes au jour du descriptif du programme	
	Achats	Ventes/ Transferts	Positions ouvertes à l'achat	Positions ouvertes à la vente
Nombre de titres	593 438	594 578	Néant	Néant
Prix d'exercice moyen	11,97	11,94		
Montants	7 103 410	7 099 566		

(1) La période concernée débute le jour suivant la date à laquelle le bilan du précédent programme a été établi et se termine le jour de la publication du descriptif du programme.

8.2.6.3 Répartition par objectifs des titres de capital détenus arrêtée à la date du 28 février 2014

Nombre de titres détenus de manière directe et indirecte : 9 772 représentant 0,1% du capital de la société.

Nombre de titres détenus répartis par objectifs :

- Animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité : 100%
- Opérations de croissance externe : 0%
- Couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionnariat des salariés : 0%
- Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions : 0%
- Annulation : 0%

8.2.6.4 Programme de rachat d'actions proposé

- **Autorisation du programme** : Assemblée Générale du 19 mai 2014
- **Titres concernés** : actions ordinaires
- **Part maximale du capital dont le rachat est autorisé** : 10% du capital de la Société, soit à titre indicatif, et sans tenir compte des actions déjà détenues par la Société, neuf cent trente deux mille quatre cent soixante quinze (1.150.859) actions de la Société à la date du 31 décembre 2013, représentant un montant maximum théorique de dix huit millions six cent quarante sept mille cinq cent huit euros (23.017.186 €), étant précisé que cette limite

s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital postérieurement à la présente Assemblée Générale.

- **Prix maximum d'achat** : 20 euros
- **Montant maximal du programme**: 23 017 186 euros
- **Modalités** : L'acquisition des actions de la Société pourra être effectuée à tous moments, à l'exclusion des périodes d'offre publique sur le capital de la Société, et par tous moyens, sur tout marché, en dehors du marché, de gré à gré, y compris par acquisition de blocs, par utilisation de mécanismes optionnels ou par utilisation d'autres instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, éventuellement par tous tiers agissant pour le compte de la Société conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-206 du Code de commerce.

Les objectifs sont les suivants :

- leur annulation, sous réserve de l'approbation de la vingtième résolution soumise à la présente Assemblée Générale ;
- la conservation pour la remise d'actions de la Société à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, conformément aux pratiques de marché reconnues et à la réglementation applicable ;

- leur remise à la suite de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société ;
- la mise en œuvre (i) de plans d'options d'achat d'actions, (ii) de plans d'attributions gratuites d'actions, (iii) d'opérations d'actionnariat salarié réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise réalisées dans les conditions des articles L. 3331-1 et suivants du Code du travail, par cession des actions acquises préalablement par la Société dans le cadre de la présente résolution, ou prévoyant une attribution gratuite de ces actions au titre d'un abonnement en titres de la Société et/ou en substitution de la décote et/ou (iv) d'allocations d'actions au profit des salariés et/ou des dirigeants mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées, selon les dispositions légales et réglementaires applicables ; et/ou
- l'animation du marché des actions de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers.
- **Durée de programme** : 18 mois à compter de l'Assemblée Générale du 19 mai 2014.

8.2.7 Politique de distribution de dividendes

Le Groupe souhaite, tout en restant cohérent avec les pratiques du marché, continuer à associer ses actionnaires à ses résultats dès lors que les résultats du Groupe et sa situation financière le permettent.

8.3 Informations concernant l'actionnariat

8.3.1 Répartition du capital et droit de vote

	31-déc-13		31-déc-12		31-déc-11	
	% de Capital	% de droit de vote	% de Capital	% de droit de vote	% de Capital	% de droit de vote
Marché	73,6%	65,4%	63,2%	55,8%	72,4%	63,7%
Salariés	9,1%	16,0%	11,8%	18,2%	12,9%	19,0%
SALVEPAR	6,5%	9,0%	0,0%	0,0%	5,0%	8,8%
PRIGEST	3,7%	3,3%	9,0%	8,0%	9,7%	8,5%
FINANCIERE DE L'ECHIQUIER	4,8%	4,3%	5,0%	4,4%	0,0%	0,0%
ODDO	2,3%	2,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
TIKEHAU	0,0%	0,0%	4,5%	8,0%	0,0%	0,0%
ALURA	0,0%	0,0%	3,2%	2,8%	0,0%	0,0%
MONETA	0,0%	0,0%	3,2%	2,8%	0,0%	0,0%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

*Salariés :

(par l'intermédiaire de quatre fonds communs de placement d'entreprise et d'une société civile)

FCPE « A »:	0,3 %
FCPE « B »:	8,3 %
Soc. Civ. de la Roseaie:	<u>0,5 %</u>
Total Salariés :	9,1 %

Au 31 décembre 2013, aucun autre actionnaire ne détient à la connaissance de la société, directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5% du capital ou des droits de vote.

En 2013, les franchissements de seuil suivants ont été signalés :

- 17 octobre, PRIGEST, franchissement à la baisse du seuil de 5 % du capital,
- 12 novembre, FINANCIERE DE L'ECHIQUIER, franchissement à la baisse du seuil de 5% du capital,
- 22 novembre, FCPE « B », franchissement à la baisse du seuil de 10% du capital,
- 30 décembre, SALVEPAR, franchissement à la hausse du seuil de 5% du capital

Une étude TPI réalisée en janvier 2014, montre que la Société compte plus de 13 000 actionnaires.

Situation au 28 février 2014

	au 28 février 2014	
	% de Capital	% de droit de vote
Marché	74,5%	66,6%
Salariés	8,2%	14,7%
SALVEPAR	6,5%	9,1%
PRIGEST	3,7%	3,3%
FINANCIERE DE L'ECHIQUIER	4,8%	4,3%
ODDO	2,3%	2,1%
TOTAL	100,0%	100,0%

8.3.2 Autres informations

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de pacte d'actionnaires.

Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote hormis la privation pouvant être demandée en Assemblée Générale par un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 2% du capital social, en cas de non déclaration d'un franchissement de seuil statutaire, conformément à l'article 9 des statuts.

Un droit de vote double a été conféré à des actions de la Société (article 18 des statuts). Cette disposition a été mise en place lors de l'Assemblée Générale du 20 juillet 1988. Nous rappelons que selon les dispositions légales le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, hormis tout transfert du nominatif au nominatif par suite de succession ou de donation familiale.

A l'exception du droit de vote double attribué aux actions inscrites au nominatif depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire, il n'existe pas de titre comportant de droits de contrôle spéciaux.

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Directoire, à leur pouvoir et les règles relatives à la modification des statuts de la Société sont celles prévues par la loi.

Les éléments relatifs aux indemnités susceptibles d'être dues aux membres du Directoire en raison de la cessation de leur contrat de travail ou de leur mandat social selon le cas, font partie des conditions de rémunération décrites ci-dessus.

Les droits de vote attachés aux actions LATECOERE détenues par le personnel au travers du F.C.P.E. actions LATECOERE sont exercés par un représentant mandaté par le conseil de surveillance du F.C.P.E. à l'effet de le représenter à l'Assemblée générale.

8.4 Données boursières

Nombre d'actions cotées au 31 décembre 2013

Au 31 décembre 2013, la société compte 11 508 593 actions cotées, représentant 12 957 844 droits de vote.

Fiche signalétique et place de cotation

Les actions de la société LATECOERE sont cotées sur EURONEXT PARIS, de NYSE EURONEXT compartiment « C ». Code ISIN : FR 0000032278

Détail du cours de l'action

	Plus haut cours (clôture)	Plus bas cours (clôture)	Cours moyen échangés	Nombre de titres
janvier-13	9,26	7,81	8,78	413 619
février-13	9,18	8,35	8,81	199 200
mars-13	9,29	8,57	8,86	224 568
avril-13	8,94	7,81	8,28	225 061
mai-13	9,50	7,99	8,80	329 566
juin-13	9,26	8,40	8,92	286 619
juillet-13	9,11	8,41	8,82	274 894
août-13	10,00	8,75	9,59	680 105
septembre-13	11,08	9,12	10,22	1 838 040
octobre-13	14,22	10,95	12,83	2 551 495
novembre-13	13,58	11,80	12,76	1 340 432
décembre-13	13,98	12,21	12,90	794 188
janvier-14	16,65	13,36	14,87	1 802 630
février-14	17,24	13,80	16,14	1 926 700

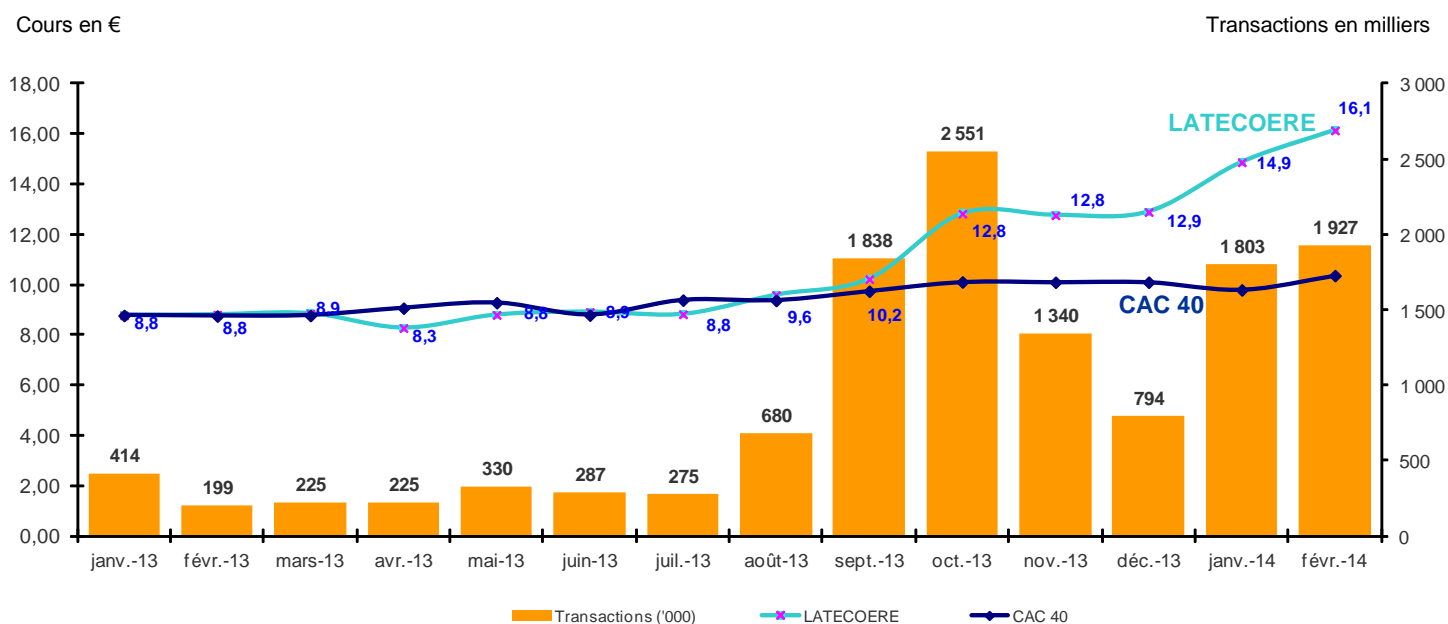
Source : SYMEX Economics SA

Détail du cours du BSA

	Plus haut cours (clôture)	Plus bas cours (clôture)	Cours moyen échangés	Nombre de titres
janvier-13	1,96	1,08	1,72	199 290
février-13	1,92	1,50	1,72	112 998
mars-13	1,78	1,36	1,60	89 294
avril-13	1,63	1,25	1,40	77 550
mai-13	1,67	1,28	1,46	100 383
juin-13	1,61	1,28	1,38	81 875
juillet-13	1,41	1,16	1,24	98 869
août-13	1,69	1,17	1,48	473 849
septembre-13	2,26	1,49	1,93	235 049
octobre-13	5,15	2,23	3,85	1 147 512
novembre-13	4,60	3,42	3,98	296 706
décembre-13	4,84	3,80	4,19	204 344
janvier-14	6,69	4,20	5,55	401 122
février-14	7,15	4,51	6,33	351 775

Source : SYMEX Economics SA

Evolution du cours



8.5 Politique d'information

Communication financière

LATECOERE continue à faire porter tous ses efforts sur la politique de communication financière afin de la rendre la plus transparente possible et de répondre à la demande de ses nombreux actionnaires, aussi bien institutionnels que personnes physiques. À l'égard des analystes financiers, gestionnaires de fonds de placement et autres professionnels de la finance, la communication financière de LATECOERE, s'appuie notamment sur :

- une réunion semestrielle de présentation des comptes, de la stratégie et des perspectives, organisée dans le cadre de la SFAF,
- des rencontres fréquentes avec les analystes et les investisseurs, tant en France qu'à l'étranger,
- des communiqués de presse périodiques sur les résultats ou les événements marquants de la société,
- des contacts avec les acteurs de la presse, régionale ou nationale, spécialisée ou généraliste,

Un site Internet (latecoere.fr) permet d'accéder directement à toutes les informations, générales ou financières.

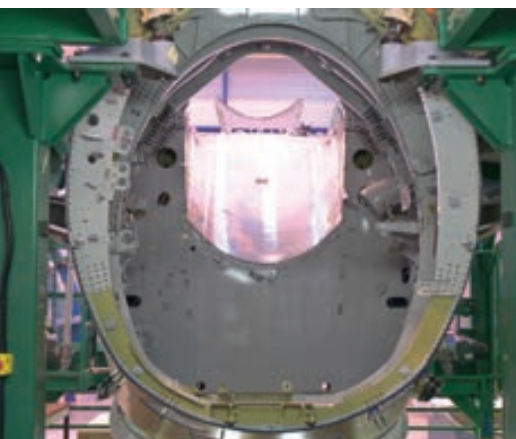
Responsable de la communication financière

Olivier REGNARD
 Directeur Administratif et Financier
 Tél. : +33 (0)5 61 58 77 00
olivier.regnard@latecoere.fr



GROUPE
LATECOERE

Siège social / Headquarters
135 rue de Périole - BP 25211
31079 Toulouse cedex 5 - France
Tel: +33 (0)5 61 58 77 00 - Fax: +33 (0)5 61 58 97 38
www.latecoere.fr



2.6.2 Résultats des cinq derniers exercices de la société LATECOERE

En euros	31 déc. 2009	31 déc. 2010	31 déc. 2011	31 déc. 2012	31 déc. 2013
Capital en fin d'exercice :					
Capital social	17 219 994	17 219 994	17 219 994	18 647 508	23 017 186
Nombre d'actions ordinaires existantes	8 609 997	8 609 997	8 609 997	9 323 754	11 508 593
Opérations et résultats de l'exercice :					
Chiffre d'affaires hors taxes	329 030 798	314 958 397	399 705 790	445 595 033	395 390 550
Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	-50 917 903	10 817 505	-14 341 653	-14 825 268	-155 778 927
Impôt sur les bénéfices	-13 837 402	-7 347 069	-8 447 538	-5 884 626	-6 464 039
Participation des salariés et intéressement dus au titre de l'exercice	0	2 249 829	546 035	25 050	723 781
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	-129 024 352	24 081 851	1 133 049	-1 074 453	-87 215 045
Montant des résultats distribués au cours de l'exercice (y compris précompte mobilier)	0	0	0	0	0
Résultats par action :					
Résultat après impôt et participation des salariés mais avant amortissements et prov.	-4,3	1,8	-0,7	-1,0	-13,0
Résultat après impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	-15,0	2,8	0,1	-0,1	-7,6
Dividende versé à chaque action au cours de l'exercice	0	0	0	0	0
Personnel :					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	1 088	1 024	1 022	1 086	1 109
Montant de la masse salariale de l'exercice	42 000 151	40 906 000	41 257 977	44 159 106	47 911 803
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	19 323 298	19 182 243	20 046 760	21 088 034	22 748 574

LATECOERE

S.A. à Conseil de Surveillance et Directoire au capital de 23 017 186 Euros
Siège social : 135 rue de Périole, BP 25211
31079 TOULOUSE CEDEX
572.050.169 RCS TOULOUSE

Projet de résolutions à l'Assemblée Générale des porteurs de Bons de Souscription d'Actions Latécoère du 19 mai 2014 (14h30)

Première résolution – (Modification des termes et conditions des Bons de Souscription d'Actions Latécoère émis par la Société – Modification de la période d'exercice et du prix d'exercice des Bons de Souscription d'Actions Latécoère).

L'Assemblée Générale des porteurs de Bons de Souscription d'Actions Latécoère, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article L. 225-96 du Code de commerce sur renvoi de l'article L. 228-103 dudit Code, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, du rapport spécial des Commissaires aux comptes et du rapport de l'expert indépendant désigné aux fins d'évaluation de l'avantage consenti aux porteurs de Bons de Souscription d'Actions Latécoère, et sous réserve de l'adoption de la douzième résolution par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de Latécoère convoquée ce jour à 11h00 (ou sur convocation suivante) :

1. rappelle que l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de Latécoère qui s'est tenue le 25 juin 2010, aux termes de sa septième résolution, (i) a délégué sa compétence au Directoire pour décider l'émission - avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires - d'actions et/ou de titres financiers donnant ou pouvant donner accès au capital de la Société et (ii) a donné tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et les règlements, pour mettre en œuvre cette délégation de compétence, étant précisé, d'une part, que l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 juin 2010 a décidé que la délégation de compétence pourra permettre l'émission de bons de souscription d'actions de la Société réalisée par offre de souscription, mais également par attribution gratuite aux propriétaires d'actions existantes, et, d'autre part, que le montant nominal de la ou des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de cette délégation de compétence ne pourra excéder un montant nominal de soixante-quinze millions d'euros (75.000.000 €) dans les conditions précisées par la septième résolution susvisée ;

2. rappelle que le Directoire qui s'est réuni le 12 juillet 2010 a décidé l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'un nombre maximal de quatre millions trois cent quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (4.304.998) Bons de Souscription d'Actions Latécoère (Code ISIN FR0010910862) attribués gratuitement aux actionnaires de Latécoère à raison d'un (1) Bon de Souscription d'Actions Latécoère pour deux (2) actions existantes Latécoère, chaque Bon de Souscription d'Actions Latécoère donnant le droit de souscrire à une (1) action nouvelle Latécoère pour un prix de dix euros (10 €) par action nouvelle, correspondant à une valeur nominale de deux euros (2 €) assortie d'une prime d'émission de huit euros (8 €), sous réserve d'éventuels ajustements, les Bons de Souscription d'Actions Latécoère ainsi émis pouvant initialement être exercés du 30 juillet 2012 au 30 juillet 2015, étant précisé que l'émission et l'admission des Bons de Souscription d'Actions Latécoère aux négociations sur le marché Euronext Paris, de même que l'admission ultérieure des actions nouvelles Latécoère sur ce marché résultant de l'exercice desdits Bons de Souscription d'Actions Latécoère, ont fait l'objet d'un prospectus établi par Latécoère ayant reçu le visa de l'Autorité des marchés financiers n°10-174 en date du 11 juin 2010 ;

3. rappelle que (i) le Directoire qui s'est réuni le 20 mars 2012 a, conformément à l'autorisation qu'il avait reçue aux termes de la seizième résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de Latécoère qui s'est tenue le 30 juin 2011, modifié les termes et conditions des Bons de Souscription d'Actions Latécoère pour prévoir que lesdits Bons de Souscription d'Actions Latécoère deviendraient exerçables à tout moment à compter du 9 mai 2012 et jusqu'à la fin de la période d'exercice initialement définie, soit le 30 juillet 2015, et (ii) l'Assemblée Générale des porteurs des Bons de Souscription d'Actions Latécoère qui s'est tenue le 3 mai 2012 a approuvé la modification précitée de la période d'exercice des Bons de Souscription d'Actions Latécoère ;

4. rappelle que, conformément au paragraphe 5.1.7.4 de la note d'information mise à la disposition du public à l'occasion de l'émission et de l'admission aux négociations sur le marché Euronext Paris des Bons de Souscription d'Actions Latécoère, ladite note d'information faisant partie intégrante du prospectus susvisé, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de Latécoère peut modifier les modalités des Bons de Souscription d'Actions Latécoère sous réserve de l'autorisation de l'Assemblée Générale des porteurs de Bons de Souscription d'Actions Latécoère statuant à la majorité des deux tiers des voix exprimées par les porteurs de Bons de Souscription d'Actions Latécoère présents ou représentés, étant précisé que (i) toutes les modifications du contrat d'émission susceptibles d'avoir un impact sur la valorisation des Bons de Souscription d'Actions Latécoère doivent donner lieu à l'établissement d'un rapport d'expertise sur les conséquences de cette modification et, notamment, sur le montant de l'avantage en résultant pour les porteurs de Bons de Souscription d'Actions Latécoère, qui sera soumis à l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, selon des modalités de vote conformes aux recommandations de l'Autorité des marchés financiers alors en vigueur et (ii) toute modification ainsi approuvée s'impose à l'ensemble des porteurs de Bons de Souscription d'Actions Latécoère ;

5. approuve en conséquence les modifications suivantes des termes et conditions des Bons de Souscription d'Actions Latécoère :

- a) la date limite d'exercice des Bons de Souscription d'Actions Latécoère est ramenée du 30 juillet 2015 au 10 juillet 2014, étant précisé que les Bons de Souscription d'Actions Latécoère qui n'auront pas été exercés à l'issue de la période d'exercice telle que modifiée deviendront de plein droit et automatiquement caducs sous réserve des décisions objets des treizième à seizième résolutions soumises à l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de Latécoère convoquée ce jour à 11h00 (ou sur convocation suivante) ;
- b) le prix d'exercice des Bons de Souscription d'Actions Latécoère est réduit de dix euros (10,00 €) à huit euros et soixante-dix centimes (8,70 €) ;
- c) la Société aura le droit de procéder à tout moment, sans limitation de prix ni de quantité, à des achats en bourse ou hors bourse de Bons de Souscription d'Actions Latécoère, ou à des offres publiques d'achat ou d'échange de Bons de Souscription d'Actions Latécoère, étant précisé que les Bons de Souscription d'Actions Latécoère achetés en bourse ou hors bourse ou par voie d'offres publiques, cesseront d'être considérés comme étant en circulation et seront annulés, conformément à l'article L. 225-149-2 du Code de commerce ;

6. prend acte que les Bons de Souscription d'Actions Latécoère pourront être exercés au prix d'exercice tel que modifié conformément au paragraphe 5.b) ci-dessus à partir du 23 mai 2014 à 0 heure (heure de Paris) ou, en cas de seconde convocation de l'Assemblée Générale susvisée des actionnaires de Latécoère, à partir de 0 heure (heure de Paris) le troisième jour ouvré suivant la date de tenue de celle-ci ;

7. prend acte que les autres caractéristiques des Bons de Souscription d'Actions Latécoère, telles que précédemment arrêtées par le Directoire, en ce compris notamment la parité d'exercice desdits Bons de Souscription d'Actions Latécoère, demeurent inchangées ;

8. donne au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi et les règlements, tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre les modifications susvisées des termes et conditions des Bons de Souscription d'Actions Latécoère et notamment :

- a) le cas échéant, fixer toute autre date d'entrée en vigueur des modifications visées au paragraphe 6. ci-dessus en fonction de la date à laquelle lesdites modifications auront été approuvées par la présente Assemblée Générale des porteurs de Bons de Souscription d'Actions Latécoère ; et
- b) prendre toutes mesures, conclure tous accords, remettre tous documents et effectuer toutes formalités, démarches et déclarations auprès de tous organismes, et en particulier auprès de NYSE Euronext et l'Autorité des marchés financiers, et d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

Deuxième résolution – (Modification des termes et conditions des Bons de Souscription d'Actions Latécoère émis par la Société – Rachat automatique sous condition des Bons de Souscription d'Actions Latécoère par la Société).

L'Assemblée Générale des porteurs de Bons de Souscription d'Actions Latécoère, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article L. 225-96 du Code de commerce sur renvoi de l'article L. 228-103 dudit Code, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, du rapport spécial des Commissaires aux comptes et du rapport de l'expert indépendant désigné aux fins d'évaluation de l'avantage consenti aux porteurs de Bons de Souscription d'Actions Latécoère, et sous réserve de l'adoption de la douzième résolution et de la treizième résolution par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de Latécoère convoquée ce jour à 11h00 (ou sur convocation suivante), et sous la condition suspensive de l'adoption de la première résolution soumise à la présente Assemblée Générale des porteurs de Bons de Souscription d'Actions Latécoère :

1. approuve la modification des termes et conditions des Bons de Souscription d'Actions Latécoère à l'effet de prévoir que les Bons de Souscription d'Actions Latécoère qui n'auront pas été exercés à l'issue de leur période d'exercice, telle que modifiée par la douzième résolution soumise à l'Assemblée Générale Extraordinaire susvisée des actionnaires de Latécoère, soit au plus tard le 10 juillet 2014 à 17h00 (heure de Paris), seront automatiquement rachetés dans leur intégralité par la Société à leurs porteurs en application de l'article L. 228-102 du Code de commerce (les « **BSA Rachetés** »), uniquement sous condition de confirmation du traitement fiscal des BSA Rachetés acquis pour le compte des personnes visées au c) ci-après, étant précisé que :

- a) les BSA Rachetés seront rachetés à leurs porteurs au prix d'un centime d'euro (0,01 €) par BSA Racheté ;
- b) le prix de rachat des BSA Rachetés sera versé aux établissements teneurs de comptes pour le compte des porteurs desdits BSA Rachetés au plus tard le 25 juillet 2014 ;
- c) les BSA Rachetés ainsi acquis seront automatiquement annulés, à l'exception toutefois de :
 - i. ceux des BSA Rachetés qui seront rachetés par la Société pour le compte des membres du personnel salarié de la Société et des sociétés qui lui sont liées, conformément à la quatorzième résolution soumise à l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de Latécoère susvisée ; et
 - ii. ceux des BSA Rachetés qui seront rachetés par la Société pour le compte de certains dirigeants de la Société, conformément aux quinzième et seizième résolutions soumises à l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de Latécoère susvisée ;

2. donne au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi et les règlements, tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre les modifications susvisées des termes et conditions des Bons de Souscription d'Actions Latécoère et notamment prendre toutes mesures, conclure tous accords, remettre tous documents et effectuer toutes formalités, démarches et déclarations auprès de tous organismes, et en particulier auprès de NYSE Euronext et l'Autorité des marchés financiers, et d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

Troisième résolution – (Pouvoirs pour formalités).

L'Assemblée Générale des porteurs de Bons de Souscription d'Actions Latécoère donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

LATECOERE
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au Capital de 23 017 186 Euros
Siège Social : 135 rue de Périole, BP 25211
31079 TOULOUSE
572.050.169 RCS TOULOUSE

DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS

(Art. R225-88 du Code du Commerce)

Je soussigné : **NOM**.....

Prénoms.....

Adresse.....

.....

Adresse électronique.....

Propriétaire de Bons de Souscription d'Actions de la société LATECOERE

demande l'envoi des documents et renseignements concernant l'Assemblée générale du **19 mai 2014**, tels qu'ils sont visés par l'article R225-83 du Code du Commerce sur les sociétés commerciales au format suivant :

- papier
- fichiers électroniques à l'adresse mail indiquée ci-dessus

Fait à, le.....

Signature

NOTA : Les détenteurs de Bons de Souscription d'Actions titulaires de **titres nominatifs** peuvent, par une demande unique, obtenir de la société l'envoi des documents et renseignements visés aux articles R225-81 et R225-83 du Code du Commerce à l'occasion de chacune des assemblées de détenteurs de Bons de Souscription d'Actions ultérieures.